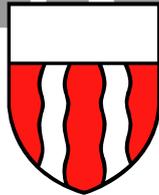


VILLE DE
Renens



PROCES - VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 15 décembre à 19h00
À la Salle de Spectacles**

4^{ème} séance – 2016 / 2017

Séance du jeudi 15 décembre 2016

Présidence de M. Silvio Torriani, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, au Bureau, à notre huissier ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la tribune, à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques ici présentes.

À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Le samedi 17 décembre 2016 à 19h00*
- *Le dimanche 18 décembre 2016 à 14h00*
- *Le vendredi 23 décembre 2016 à 20h00*
- *Le samedi 24 décembre 2016 à 14h00*
- *Le dimanche 25 décembre 2016 à 19h00.*

70 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mme Armelle Saunier ainsi que MM. Jean-Marc Cudrig, Nicolas Freymond, Vincent Keller, Dylan Montefusco et Fatmir Sadiku

Sont absent(e)s: Mme Antoinette Zosi ainsi que MM. Yves Briaux, Antonio Lepore et Carlos Machado.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Le dépôt d'une motion de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulée "Mise en place d'une coopérative solaire",
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée "Saison de spectacles 2017",
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Irène Frei-Premet relative à la communication du service de l'environnement à la population.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 14 de l'ordre du jour juste après les développements du postulat de M. François Bertschy et de la motion de M. François Delaquis.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2016
3. Démission(s)
4. Assermentations
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth concernant la sécurité des personnes à mobilité réduite dans le quartier de Longemalle
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Budgets 2017**
 - a) de la Commune de Renens,
 - b) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",
 - d) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.
12. **Rapport de commission – Préavis N° 4-2016** –Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2016-2021
Commission des finances
13. Dépôts de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 5-2016 – Site scolaire du Léman – Agrandissement du bâtiment, rénovation de la salle de gymnastique Maurabia et création de 8 salles de classe, 2 salles polyvalentes et 1 salle de préparation – Demande d'un crédit d'étude et de construction
Présidence: PLR
14. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat de M. François Bertschy intitulé "Renens – Village - Mobilité"
 - Développement de la motion de M. François Delaquis intitulée "Pour une adaptation du "Règlement du plan d'extension - police des constructions" aux nouvelles conditions climatiques et énergétiques"
15. Questions, propositions individuelles et divers
16. Vœux

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2016

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau n'a reçu, à ce jour, aucune démission puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentations

PLR – Pour les Renanais

Faisant suite à la démission au 17 novembre 2016 de Mme Sandra Martins en tant que conseillère communale, M. Olivier Abbey, premier des "viennent-ensuite", a accepté cette charge. Il a été déclaré élu par le Bureau électoral de la Ville de Renens dans sa séance du 6 décembre 2016.

Parti socialiste de Renens

Faisant suite à la démission au 17 novembre 2016 de M. Gian-Luca Ferrini en tant que conseiller communal, M. Mohamed Jribi, premier des "viennent-ensuite", a accepté cette charge. Il a été déclaré élu par le Bureau électoral de la Ville de Renens dans sa séance du 6 décembre 2016.

M. le Président prie MM. Olivier Abbey et Mohamed Jribi de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment puis prie MM. Olivier Abbey et Mohamed Jribi de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "*Je le promets*".

M. le Président félicite MM. Olivier Abbey et Mohamed Jribi pour leur assermentation puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

- ❖ *Il faisait assez doux ce 22 novembre, jour où votre Président s'est rendu accompagné d'une bonne délégation communale à Bottens, petit village du Gros-de-Vaud, pour couper le **traditionnel sapin** qui embellit cette salle.*

Chaussé des souliers de montagne de notre Syndic et avec l'aide de nos bûcherons, j'ai appris à manier la tronçonneuse et le résultat est là pour le plaisir de vos yeux.

Merci à l'équipe qui l'a décoré, merci au service de la Voirie qui, ce jour-là, nous a préparé une bonne torée et merci aux Autorités de Bottens qui, comme chaque année, nous accueillent chaleureusement dans leur Commune.

- ❖ *Je vous communique les **résultats de la votation fédérale du 27 novembre 2016**.*

1. *Initiative populaire du 16 novembre 2012 "Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative "sortir du nucléaire")"*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'016	3'146	3'143	21	0	3'122	1'958	1'164	39.21%

- ❖ *Je tiens à vous annoncer avec tristesse le **décès de M. Hassan Hussein Mendelawi**, père de notre huissier suppléant Ismail, survenu le 23 novembre. A lui et à sa famille vont tous nos sentiments les plus fraternels. Je demande à l'assemblée de se lever et garder une minute de silence.*
- ❖ *Les **fiches des jetons de présence** seront distribuées lors de cette séance du conseil. A noter que toutes les activités ayant eu lieu après le 30 novembre 2016 seront honorées en juin 2017. Je vous prie de les contrôler et si vous avez des questions, Mme Charlet est à votre disposition.*
- ❖ *Judi 24 novembre, la **Préfète du district de l'Ouest lausannois**, Mme Anne Marion Freiss, a fait sa visite annuelle dans notre commune. Elle s'est entretenue avec les autorités communales et des membres de l'administration pour vérifier la bonne marche des institutions et le respect des règles. Je crois pouvoir affirmer, sans crainte, qu'elle a été satisfaite de tous ces entretiens.*
- ❖ *La **séance du conseil communal du 2 février 2017** sera précédée par une intervention à 18h30 de Mme la Préfète, accompagnée de M. Vincent Duvoisin, Chef de division au sein du Service des Communes et du Logement, afin d'évoquer le rôle et les compétences des conseillers communaux. A noter que cette séance sera honorée d'un jeton de présence et qu'une collation sera servie avant la séance ordinaire de 20h.*
- ❖ *En date du 23 novembre 2016, j'ai assisté à une soutenance de Thèse à l'université de Lausanne. M. Yassin Boughaba a obtenu le grade de Docteur en science politique de l'université de Lausanne et de Nantes. L'intérêt de cette communication tient au sujet de cette thèse: "**Citoyennetés populaires en Suisse. Sociabilités et politique à Renens (1945-2013)**". Il s'agit d'une analyse sociale, historique et politique de ces années à Renens. Début 2017, un exemplaire sera disponible aux archives de notre Commune,*

à l'administration générale, à la bibliothèque cantonale et à la bibliothèque universitaire.

❖ **Dates importantes** à retenir pour le début de l'année 2017

- 12 février 2017 - votation fédérale et cantonale.
- 30 avril 2017 - élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat (premier tour). A noter que la totalité des membres du conseil, à l'exception des candidats à l'élection du Grand Conseil seront convoqués pour le dépouillement.
- 21 mai 2017 - élection du Conseil d'Etat (deuxième tour).

❖ **Félicitations** à la nouvelle **Députée de l'arrondissement de l'Ouest lausannois, Mme Nathalie Jaccard**. Je lui adresse, au nom du Conseil, mes vœux les plus chaleureux.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 28 novembre 2016 sur ses activités du 1^{er} au 28 novembre 2016 ainsi que la réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth concernant la sécurité des personnes à mobilité réduite dans le quartier de Longemalle.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Cher Public,*

La Municipalité n'a, pour l'instant, pas d'autres communications que celles ayant été adressées par écrit

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation concernant la sécurité des personnes à mobilité réduite dans le quartier de Longemalle

Monsieur Olivier Golaz,

Je suis ravie d'apprendre que la PoIOuest réfléchit afin d'évaluer si d'autres mesures de sécurisation sont envisageables pour améliorer la cohabitation entre piétons et cyclistes et que, dès le retour des beaux jours, la PoIOuest procédera à des contrôles.

Je pense que mobilité réduite et visibilité réduite cumulées augmentent le danger. Je ne suis pas pour que vous amendez à tout va, mais dans la situation que j'ai décrite, ce serait un vrai travail de protection et de prévention à faire.

J'ose suggérer que la Police soit plus présente et fasse quelques passages.

Je pense que la peur du gendarme peut encore marcher. Moi-même, quand je vois une voiture de police, j'attache ma ceinture et j'évite de faire trop de bêtises quand la maréchaussée est à proximité.

Je rappelle juste que je suis la modeste porte-parole des personnes à mobilité réduite de mon quartier.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

La COFIN a étudié lors de sa séance ordinaire les incidences financières liées au préavis N° 5-2016 concernant le site scolaire du Léman. Elle note que les investissements nécessaires se monteront à CHF 17'500'000.- avant déduction des subventions pour l'assainissement énergétique du bâtiment.

Cet investissement figure au plan d'investissement adopté par la Municipalité le 12 septembre 2016.

Le coût du capital, sera de CHF 889'566.- par année sur 10 ans puis de CHF 814'126.- pour les 20 années suivantes.

En plus de ces coûts, le préavis aura un impact sur les charges qui seront augmentées d'environ CHF 85'000.- par an, notamment par l'augmentation de 0.6 EPT pour la conciergerie.

Cet investissement avait tout d'abord été évalué à 15 millions puis se retrouve au nouveau plan des investissements à 17,5 millions. Il nous est répondu que les besoins ont été modifiés depuis la première évaluation, soit deux classes de plus sont nécessaires ainsi que de nouvelles exigences de l'ECA avec entre autres des escaliers et sorties de secours supplémentaires.

Lors des débats, il est ressorti une problématique qui n'est pas de compétence de la COFIN, ainsi nous désirons que la commission chargée de ce préavis éclaircisse le cas suivant: aucun concours de marché public n'a été demandé pour le projet. Ce dernier, étant apparemment contractuel avec les architectes de la première phase (bâtiments Vaudaire et Joran). Par contre un appel d'offres sera effectué pour les travaux eux-mêmes. La COFIN s'étonne de cette procédure et se demande s'il n'y a pas de risque d'opposition à procéder ainsi vu le montant en jeu.

- *À l'unanimité, la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Pascal Golay puis clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie Mme Arabella Droz, Présidente de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **Mme Arabella Droz**, Présidente de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire

La Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire s'est réunie le lundi 5 décembre pour une séance ordinaire, celle-ci a permis à ses membres de se rencontrer une première fois depuis le début de la législature et de s'organiser pour l'année à venir.

La Commission s'est montrée très intéressée par un tour d'horizon des projets en cours (ou à venir) à Renens ainsi que des calendriers y relatifs.

Contact a donc été pris avec Mme Tinetta Maystre, qui accompagnée de M. Martin Hofstetter, rencontrera les membres de la CUAT pour ce tour d'horizon des projets. Par ailleurs, Mme Tinetta Maystre propose également la présentation du projet BHNS qui sera mis à l'enquête en principe au premier trimestre 2017.

Ces deux rencontres auront lieu rapidement, la première en janvier déjà et la seconde peu de temps après.

Bien entendu un compte-rendu de ces deux rencontres sera fait au Conseil communal en temps voulu.

Les communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont ainsi terminées pour ce soir, je remercie Mme Tinetta Maystre, ainsi que les membres de la CUAT pour leur collaboration.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Arabella Droz puis clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la Commission régionale et intercommunale, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Stéphane Montabert**, Président de la Commission régionale et intercommunale

La Commission régionale et intercommunale s'est réunie le mardi 13 décembre pour une séance ordinaire et transmet à ce conseil les activités régionales et intercommunales depuis ses dernières communications.

Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois

Lors du dernier Conseil intercommunal de PolOuest qui a eu lieu le 23 novembre dernier à Chavannes-près-Renens, celui-ci a pris les décisions suivantes :

- *Préavis 8/2016: fixé à CHF 3'000'000.- le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021. Il est en diminution de CHF 2'000'000.-, car l'endettement de PolOuest au 31.12.2015 s'élève à CHF 1'120'000.-.*
- *Préavis 9/2016: accordé une autorisation générale de plaider au Comité de direction pour la législature 2016-2021.*
- *Préavis 10/2016: porté à CHF 14'000.- (+ CHF 5'000.-) l'indemnisation du président du CODIR pour tenir compte de l'importante augmentation de ses heures dues à sa charge.*
- *Préavis 11/2016: accordé au CODIR l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- au maximum, sauf pour cinq postes budgétaires :*
 - *6000.3012 traitement temporaire du personnel de l'administration*
 - *6000.3091.02 frais de formation de l'école de police*
 - *6001.3015 achat de véhicules*
 - *6050.3012.10 traitement temporaire du personnel de la police administrative*
 - *6100.3091 rachat des frais de traitement des aspirants*

Ces cinq postes sont eux soumis pour CHF 70'000.- par cas et toutes ces dépenses imprévisibles feront l'objet de préavis présenté une fois l'an au Conseil intercommunal. La Commission de gestion sera automatiquement avertie en cas d'utilisation de cette autorisation au-dessus de CHF 30'000.-.

- *Préavis 12/2016: accepté une nouvelle politique salariale visant à aligner les salaires de base du personnel de PolOuest sur celui du Canton afin rester concurrentiel pour le personnel de police. Le Conseil intercommunal a octroyé un crédit de CHF 670'000.- à cet effet.*

Au 1er janvier 2018, une indemnité pour travail de nuit sera octroyée et un montant supplémentaire de CHF 235'000.- sera porté au budget 2018.

- *Préavis 13/2016: accepté l'avenant 1 au Règlement sur les frais afférents aux interventions et prestations fournies afin d'être conforme au nouveau Règlement sur l'éthylotest entré en vigueur au 1er octobre 2016.*

Par ailleurs, les dates des séances de PolOuest ont été agendées pour 2017.

Lausanne-Région

Le 13 octobre 2016 a eu lieu l'assemblée générale de Lausanne-Région, marquée pour l'occasion du début de la législature d'une présentation des buts et du fonctionnement de l'association. Lausanne-Région est un regroupement de communes représentant plus de 38%

de la population vaudoise et 47% de ses emplois, visant à favoriser les collaborations régionales et intercommunales. Pour ce faire, Lausanne-Région coordonne commissions et groupes de travail thématique au sein desquels siègent des Municipaux ainsi que des interlocuteurs techniques et institutionnels. Son budget représente un coût de CHF 8.06 par habitant dans les communes concernées, totalisant CHF 2'682'000.- en 2017. Son action se traduit le long d'axes aussi variés que la Mobilité, la Promotion économique, la Prévention des Dépendances ou les Relations entre les générations.

Le Président de l'association, M. Gustave Muheim, Syndic de Belmont, a été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité et le budget 2017 accepté de même.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 qui devraient avoir lieu à Lausanne, les membres de Lausanne-Région ont assisté à une présentation intitulée "Les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020: quel projet enthousiasmant!"

Les présentations de Lausanne Région et des JOJ 2020, ainsi que du budget 2017 de l'association, sont disponibles sur demande pour les Conseillers communaux intéressés. Le hasard faisant bien les choses, vous aurez tous noté que vous avez une présentation de Lausanne-Région sur chacune de vos places.

Ainsi se terminent les communications de la CRI. Merci à M. François Delaquis pour sa contribution dans l'élaboration de ce compte-rendu.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Stéphane Montabert puis clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président informe l'Assemblée du changement suivant:

- Commissions des finances
 - Faisant suite à la démission de M. Gian-Luca Ferrini du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Parti socialiste de Renens, présente M. Vito Tartaglia, respectant ainsi la convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour

11. Budgets 2017

- a) De la Commune de Renens
- b) De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- c) De la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy
- d) De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

M. le Président communique la procédure arrêtée pour le traitement de ce point de l'ordre du jour:

- M. Pascal Golay, président de la COFIN fera part d'un résumé du rapport de la commission,
- M. Le Président ouvrira la discussion sur le fond des budgets 2017, à savoir:
 - o De la Commune de Renens,
 - o De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - o De la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,
 - o De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Malley,
- La parole sera ensuite donnée à la Municipalité pour clore ce débat de fond,
- Le budget communal sera parcouru dicastère par dicastère, une discussion sera ouverte à chaque chapitre,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de la STEP,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,
- Une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur les quatre budgets,
- Finalement les quatre budgets seront votés l'un après l'autre.

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des Finances

INTÉGRALITÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

*Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Entre le 1er et le 11 novembre, la Commission des Finances (COFIN) s'est réunie lors de 5 séances pour examiner le budget 2017 de la commune, ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Mèbre-Sorge, STEP et SDIS.

La COFIN tient à remercier M. le Syndic et toute la Municipalité ainsi que les chefs de service concernés qui ont répondu efficacement à toutes nos questions et remarques.

Nous tenons également à remercier plus particulièrement M. Michaël Perrin, boursier et chef du service des finances ainsi que son adjointe Mme Laurence Favre pour leur efficacité et compétence largement reconnue.

Lors des séances, des invités ont été présents afin de répondre aux diverses questions sur les budgets annexes, notamment au niveau de la sécurité dans l'Ouest, du SDIS et de la STEP. La COFIN remercie vivement pour leur présence, le commandant Thierry Charrey et le capitaine Renata Gerardi pour le SDIS, le lieutenant Jacques-André Chappuis pour la POL ainsi que M. Fadi Kadri, directeur d'Epura SA (STEP).

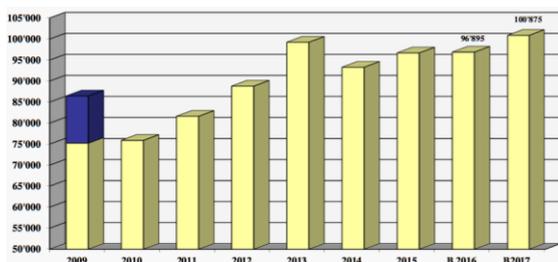
La COFIN a pu travailler dans de bonne condition malgré les délais toujours un peu courts pour établir le rapport. Tous les documents demandés ont été reçus dans les temps.

La COFIN tient également à remercier tous les services pour le travail réalisé en amont sur les comptes. Les nombreux commentaires ont permis de diminuer drastiquement le nombre de questions et le temps nécessaire à l'élaboration du rapport. Nous espérons que cette dynamique perdurera à l'avenir.

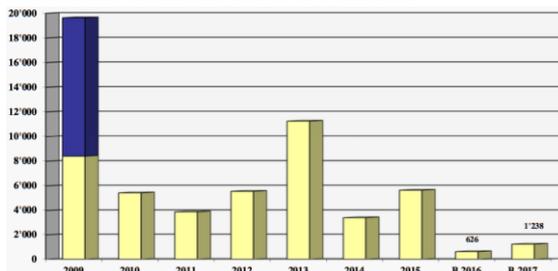
Synthèse :

Globalement, le budget se pose dans la continuité des années précédentes et est présenté de manière très précise dans le préambule du budget. Les points principaux ressortis lors de l'étude de ce budget 2017 sont les suivants :

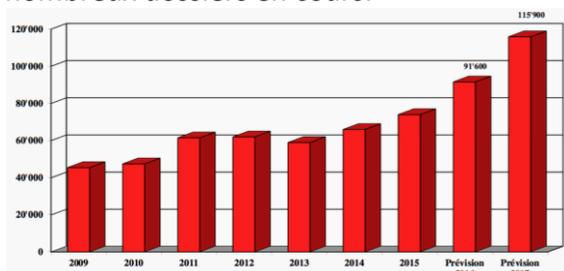
- Maintenir les prestations existantes.
- Stabiliser les coûts de fonctionnement.
- Dans l'ensemble, on remarque une légère hausse des revenus courants. Cela doit toutefois être pondéré avec les risques liés à la baisse future des impôts sur les personnes morales.



- La Municipalité estime qu'une marge d'autofinancement correcte devrait se situer entre 4 et 5 millions. À l'heure actuelle, cette marge n'est de loin pas atteinte et des solutions doivent être trouvées.



- On remarque un fort accroissement de l'emprunt prévisionnel à long terme dû aux nombreux dossiers en cours.



- Au sujet des demandes de nouveaux EPT, toutes les demandes n'ont pu être honorées. Seuls les besoins impératifs ont été réalisés afin de ne pas péjorer la marge d'autofinancement.

Développement :

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

1070.3185.01 Honoraires

Il y a une très grande différence entre les comptes 2014 et le budget. Cette différence provient-elle exclusivement de l'engagement du contrat de prestation lié au développement économique. Y'a-t-il d'autres frais liés ?

- *Non, ce montant correspond uniquement au contrat de prestation. Tous les détails sont indiqués dans le préavis 87.2015*

1070.3526 Participation à "Lausanne Région"

Selon les commentaires, on pourrait croire que le montant de la cotisation à Lausanne région soit négociable. Est-ce bien le cas ?

- *Non, la cotisation est et reste fixée à CHF 1.10 par habitant.*

1080.3517.01 Participation aux TL – Lignes de trafic urbain

Selon les commentaires, les TL devaient donner des informations plus précises fin octobre. Qu'en est-il ?

- *Les TL n'ont pas encore communiqué sur ce sujet.*

1300 Ressources humaines

La plupart des postes alloués sont liés à Sécurité Sociale. N'y a-t-il pas eu de demande dans les autres dicastères ?

- *Il y a 1 EPT concernant la police de construction ainsi qu'un 0,25 EPT concernant un auxiliaire de nettoyage suite à l'agrandissement du CTC.*

Pour le reste, effectivement, il s'agit de s'adapter aux besoins de la petite enfance et de pouvoir remplacer les nombreuses absences (maladie et/ou accident). Le but est d'augmenter un peu les EPT

(1,8) afin de permettre de diminuer le poste lié au remplacement (section 7119).

Dans le cas des APEMS (1 EPT), il s'agit là de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants.

1320.3199.02 **Mesures incitatives et d'accompagnement**

Peut-on avoir plus d'information sur cette adaptation des mesures incitatives ?

- Il s'agit de participations fixes sur des abonnements TL ou CFF. Le montant augmente quelque peu en relation avec l'augmentation du personnel bénéficiant de ces avantages. D'autre part, les montants ont été augmentés en 2016 d'où un report sur le budget 2017.

1900 **SDOL – Frais de fonctionnement**

Comment sont calculés les frais de fonctionnement par commune ?

- Tous les frais de fonctionnement sont répartis par communes selon le nombre d'habitants.

1910 à 1961 **SDOL – Frais de chantiers**

Comment sont calculés les frais de chantiers par commune ?

- Tous les frais sont répartis entre les communes concernées par le chantier, sur une clef de répartition définie à l'avance.

1990 **Fonds Wakker**

Comment fonctionne ce fond Wakker ?

- Le règlement du fond est annexé à ce présent rapport (voir annexe 1).

SERVICE DES FINANCES

Aucune question n'a été soulevée par la COFIN.

BÂTIMENTS – DOMAINES – LOGEMENT – CULTES

Le ratio charges/revenus a légèrement baissé par rapport au budget 2016 et cela malgré les charges supplémentaires d'env. CHF 70'000.- liées au site de la Croisée.

Un effort particulier a été fait au niveau du compte par nature Rénovation et travaux spéciaux (3141.02) en reportant certaines rénovations pour un montant de CHF 230'000.- et ainsi diminuer les charges d'autant.

3003.3185.01 **Honoraires divers, yc affaires immobilières.**

Peut-on avoir plus de détails ? Les mandats sont-ils modifiés ?

- *Non, c'est prévisionnel. On ne peut pas savoir à l'avance parce que les cas sont très fluctuants. Il ne s'agit pas que de recours ou litiges, mais également de conseils et d'expertises.*

3003.3101.02 **Numérisation de plans**

S'agit-il d'un compte horizontal ?

- *Non, c'est séparé. Urbanisme a le même compte pour un montant de CHF 1'000.- (3710.3101).*

3022 **Autres paroisses.**

La communauté musulmane n'est pas représentée ?

- *Non, c'est une thématique cantonale.*

3100.3114 **Achats de piliers publics.**

De nouveaux piliers seront-ils installés ?

- *Non, il s'agit de remplacer deux piliers arrivés en fin de vie.*

32 **Bâtiments divers patr. financier.**

Où se trouve le fond de rénovation et quel est son usage.

- *On retrouve ce fond au bilan au chiffre 9282.31 pour un montant de CHF 4'500'000.-. On ne prélève dans ce fond que les rénovations lourdes et uniquement sous forme de préavis.*

xxxx.3141.03 **Contrats de maintenance.**

Ce compte par nature a été créé en 2017 afin d'offrir plus de clarté et un meilleur contrôle des dépenses.

3214 **Pl. du Terminus – bar à café (49).**

Pourquoi ce compte est-il vide ?

- *Il est en fin de bail suite aux travaux de la gare nord. Toutefois, en vue des retards, le bar est toujours là, mais devrait être démolé début 2017. Se trouve maintenant sous le patrimoine administratif, section 3481.*

3451.3141.03 **Bâtiment – Contrat de maintenance (Stade du Censuy).**

De quelle maintenance parle-t-on ?

- *Il s'agit des contrats liés à l'entretien (Chaudière, ventilation, toiture, etc).*

3521.3141.02 **Bâtiment – Rénovation et travaux spéciaux** (Collège de Florissant).

Que représentent ces travaux sur la fibre optique ?

- *Swisscom, sur demande du Canton, a fourni une connexion fibre au Collège du Léman afin de remplacer tous les routeurs dans les différents Collèges de Renens. Ceci implique que le trafic du réseau pédagogique (sous responsabilité communale) de Florissant, Simplon, 24-Janvier, Verdeaux-Pépinieres, Censuy soit acheminé au Léman. Ce qui n'est pas encore le cas pour Florissant et Simplon.*

Les frais liés à ces travaux se montent pour Florissant à CHF 18'000.- et pour Simplon à CHF 12'000.-.

À cela s'ajoutent les mêmes installations pour les garderies Farandole et Globes-Trotteurs afin d'harmoniser le réseau communal pour respectivement CHF 11'000.- et CHF 7'000.- soit un total de CHF 48'000.-.

3532.3141.02 **Bâtiment – Rénovation et travaux spéciaux** (Collège Vaudaire).

Qu'entend-on par « Réglage des fenêtres » ?

- *Les fenêtres du bâtiment sont grandes et très lourdes. Les gonds ont tendance à bouger et un réglage s'avère nécessaire. Par contre, la conclusion d'un contrat de maintenance revient trop cher, le réglage au « coup par coup » est pour l'instant la meilleure solution.*

3555.3141.01 **Bâtiment – entretien courant** (Simplon Pavillon).

Pourquoi une telle augmentation ?

- *Vu l'état de vétusté du bâtiment, il y a beaucoup de travaux à faire qui ne peuvent pas encore être prévus ou être identifiés. Par exemple l'état du plancher dû à l'âge de la structure.*

SERVICE GESTION URBAINE – DEVELOPPEMENT DURABLE

Le budget 2017 est dans la continuité du budget 2016 en ce qui concerne les achats de biens et de matériel comme pour les matières premières. Les prestations restent les mêmes.

3610.3115 **Véhicules**

Quel est le type de voiture ?

- *Il s'agit d'un petit véhicule utilitaire deux places à gaz.*

L'usage de véhicule électrique plus écologique a-t-il été prévu ?

- *Oui, mais cela revient à un coût trop élevé. Cela dit, la réflexion écologique est toujours d'actualité lors d'un changement de véhicule.*

3620.3145.01 **Entretien et aménagement des espaces verts.**

Commentaire:

Il y a une très légère augmentation liée aux contrats de sous-traitants établis pendant la période estivale. Pendant cette période, le personnel de la commune est en sous-effectif (vacances) et les travaux nombreux. Par exemple, il n'y a que six semaines pour s'occuper des sites scolaires.

3630.3656 **Subventions pour mise en place de conteneurs enterrés.**

Pourquoi ce montant augmente-t-il ?

- *Parce qu'il y a de nombreux projets en cours. Dans les faits, la commune prend en charge le génie civil (CHF 25'000.-) alors que le container est à la charge du privé (ou de la gérance).*

3630.4359 **Ventes et prestations diverses.**

3631.4359 *Qu'est-ce qu'on entend par « déchets non conformes » ?*

- *Il s'agit des déchets mal triés par l'utilisateur (plastiques dans le papier p. ex.). Ces déchets sont alors déclassés et facturés par Tridel.*

Une sensibilisation via des « ambassadeurs du tri » formés sera prochainement effectuée.

3631 **Gestion des déchets urbains.**

Commentaire :

Tous les comptes sont maintenant stabilisés, la taxe forfaitaire a même pu être diminuée de CHF 85.- à CHF 80.-.

La baisse de 5ct. par sac ne porte pas à conséquence.

3631.3101 **Imprimés et fournitures de bureau.**

Pourquoi le budget 2017 est-il un tiers plus bas que 2016 ?

- *C'est lié aux projets de campagnes pour 2017 qui ne sont pas forcément les mêmes que 2016. Le budget 2017 a été revu en reprenant la moyenne des comptes 2014 et budget 2016.*

SERVICE URBANISME - TRAVAUX

Le seul changement notable correspond à l'engagement d'un EPT à savoir un technicien pour la police des constructions rendu nécessaire vu les mutations sur le territoire, le but étant d'être plus proactif sur les chantiers et ne pas répondre uniquement aux plaintes.

3820.4526 **Participations des Communes**

Quelles communes participent ?

- *Celles liées à la gare de Renens. Il s'agit ici de participation à Publibike.*

3860.3905 **Imputations internes d'amort. Supplémentaires**

Pourquoi ce montant est-il nettement inférieur à celui du budget 2016 ?

- *Parce qu'il s'agit principalement de travaux liés au tram qui seront effectués après 2017.*

CULTURE – JEUNESSE – AFFAIRE SCOLAIRES – SPORT

5000.4356 **Facturation de services à des tiers.**

D'où provient cette baisse de revenu ?

- *Ce revenu correspond à ce qui est facturé à la société du Refuge. En l'occurrence, le refuge gère maintenant lui-même son intendat qui était auparavant facturé par la commune (section 5196).*

5100.3653.17 **Subvention monétaire – Fondation de la Ferme des Tilleuls.**

Il est indiqué dans les commentaires que ce compte comporte le transport du « Colossal d'art brut ». Or ce transport est déjà effectué, pourquoi le reconduire ?

- *Effectivement, le transport est déjà effectué et on ne reconduit pas le montant qui y est lié. Les commentaires reprennent simplement le titre du préavis. Le compte ne comporte que la subvention monétaire.*

5110.3123 **Électricité (consommation et installation).**

Pourquoi un changement de prestataire beaucoup plus cher ?

- *Il s'agit en fait du successeur du précédent prestataire qui proposait des tarifs fortement avantageux pour la Commune.*

Le prestataire actuel ne fait qu'adapter les tarifs qui sont tout à fait dans la norme.

5110.3189 **Honoraires, cachets et prestations de tiers.**

Le montant alloué à ce compte augmente sensiblement. Est-ce dû à un changement de prestation ?

- *L'augmentation est liée à l'installation du mur de grimpe.*

5115.4653 **Participations de tiers et subventions.**

Pourquoi Salt s'est-elle retirée ?

- *L'origine du sponsor était la société Orange. Après son rachat, Salt n'a pas désiré continuer sur ce sponsoring.*

5193.3189 **Prestations de service divers.**

Les commentaires parlent d'une augmentation des interventions des pompiers. De quoi s'agit-il ?

- *Il s'agit des interventions non sollicitées liées à l'alarme feu déclenchée involontairement. Ces cas sont ensuite refacturés aux locataires par le compte 5193.4363. Ce montant ne correspond pas exactement au compte 5193.3189 parce que ce dernier comporte d'autres composantes que ces interventions.*

5321.3170.04 **Manifestations scolaires (Classes secondaires).**

Qu'est-ce que le « Queen's project » ?

- *Il s'agit d'un projet pédagogique de spectacles réalisé entièrement par les classes du secondaire sur trois ans.*

5500.3170 **Activités sportives.**

Quel est le projet de cette nouvelle politique du sport ?

- *Il s'agit de faire un état des lieux afin de ressortir les axes à développer. Un mandat sera établi pour cela.*

La COFIN s'étonne que le mandat soit lié à ce compte qui ne devrait comporter qu'un montant lié aux activités sportives en tant que telles. Il aurait été plus judicieux d'utiliser le compte par nature 3185 (Honoraires et frais d'expertises) pour cela.

5500.3653.03 **Subvention au CIGM.**

Pourquoi cette subvention reste identique au budget 2017 alors que la patinoire va être détruite et que la patinoire provisoire est à la charge du LHC ?

- *Si la construction de la patinoire provisoire est effectivement à la charge du LHC, Renens continue de participer à son déficit de charge selon la convention toujours en vigueur. En résumé, même si le lieu se déplace, les charges restent plus ou moins les mêmes.*

5500.3653.01 **Subventions aux sociétés sportives.**

Quelle est cette nouvelle politique de subventionnement ?

- *Le but est de réajuster ces subventions tout en restant aussi généreux. Le but est de modifier quelque peu les critères en*

poussant les sociétés à avoir plus de juniors renanais et d'instaurer des paliers liés à ces engagements. (Voir annexe 2)

INFORMATIQUE – POPULATION – SÉCURITÉ PUBLIQUE

À noter la diminution de la charge du personnel du SPOP et la plus faible augmentation du budget de corps de police depuis sa création.

6015.4272.01 Vente de cartes à gratter

Le montant des entrées lié à la vente des cartes à gratter reste anodin. Ne pourrait-il pas être trouvé une solution pour l'améliorer ?

- *La Municipalité en prend note.*

6100.3163 Location caméras de surveillance

Le nouveau passage sous-voie de la gare engendra-t-il une augmentation du coût lié aux caméras ?

Non, il s'agit d'une prestation globale des CFF qui n'est pas liée au nombre de caméras.

6100.3521 Participation Ass. Sécurité Ouest Lausannois

Pourquoi ce compte augmente-t-il ?

- *L'augmentation est due notamment à l'augmentation du nombre d'aspirants permettant à terme de pallier le manque d'effectif (aujourd'hui de 10 EPT).*

Le point d'impôts utilisé dans la clé de répartition est largement supérieur au point d'impôts connu. Pourquoi ?

Parce qu'il utilise tous les impôts (y compris la péréquation) plus les taxes.

6900.3111 Achats de matériel et logiciels

Qu'englobe ce compte ?

- *Tous les achats de matériel informatique et logiciel, dont beaucoup de renouvellements. Les demandes de logiciels spécifiques émises par les services sont honorées si le budget peut l'englober.*

6900.3185 Honoraires et études

Quels sont les types de consultants inclus dans ce compte ?

- *Il s'agit principalement de consultants dans des domaines pointus comme le réseau ou VMWare qui représentent environ 7j/mois ou des interventions sur des logiciels existants.*

ENFANCE – JEUNESSE

Un rappel pour annoncer que l'office du logement a été transféré au CTC (Bâtiments-Domains), section 3010.

Comme déjà annoncé lors de la précédente séance, l'augmentation du montant lié au personnel résulte de l'augmentation du personnel de la petite enfance et à l'augmentation du traitement des accueillantes de jour.

710

Enfance et réseau d'accueil

Les 2,8 EPT sont engagés afin de répondre plus efficacement aux remplacements du personnel de la petite enfance. Le montant est contrebalancé par une réduction partielle de la section 7119 (Remplacements)

7105.3515.xx

Redistrib. subventions FAJE

Peut-on évaluer l'augmentation des subventions de la FAJE ?

- *Il est difficile aujourd'hui de pouvoir donner un montant, d'autant plus que ce sujet doit encore être voté au Grand Conseil.*

Il est par contre pratiquement sûr qu'il y aura une augmentation substantielle et progressive (peut-être l'équivalent de 25 % de la masse salariale, voir plus).

7110.4659.01

Participation des parents – encadrement

Comment évaluer la participation des parents (cette question reste valable pour tous les comptes par nature 4659.01)?

- *Il est toujours difficile d'évaluer ce revenu, la participation de certains parents à revenus modestes ne peut représenter que le 10e d'autres parents à revenus aisés. La part de la représentation de chacun d'eux est bien évidemment fluctuante et ne peut être prévue.*

Toutefois, il est fait référence des revenus du semestre précédent pour évaluer ceux à venir. Certains sont vus à la hausse, d'autres comme le 7112.4659.01 à la baisse.

Si les barèmes vont être revus légèrement à la hausse (en moyenne 50ct. de l'heure), aucun parent ne paiera plus de 100 % du coût de l'enfant. Il n'y a donc pas d'effet « vase communicant ». Pour les familles modestes, les PC familles devraient couvrir cette augmentation.

Renens reste largement sous le taux moyen du canton.

7119

Crèches, garderies + jardins d'enfants – Remplacements

Il a été annoncé que les nouveaux EPT étaient partiellement compensés par une baisse de ce compte. Or il est identique aux comptes 2015, pourquoi ?

- *Le montant est effectivement le même, mais il y a une structure supplémentaire. Le budget 2016 prévoyait CHF 338'100.- contre CHF 291'600.- pour 2017 soit une baisse de CHF 46'500.-.*

7120.3199 Frais divers

Pourquoi ce compte a été divisé avec le 7120.3116

Afin de pouvoir mieux discerner les frais divers des frais liés au matériel spécifique comme les poussettes doubles, jouets, etc.

7120.4907 Imputations internes de charges de fonctionnement

Pourquoi une si grande fluctuation sur ce compte ?

- *Ceci est dû à un changement dans le personnel administratif et d'un revenu inférieur (début de carrière).*

7310.3665 Aides et subventions

Qu'entend-on par « type d'appel »?

- *Le but est ici de soutenir des associations qui en feraient la demande en cours d'année. La CISE est indépendante de son budget et choisit ses aides et subventions. Par exemple, le mérite de l'intégration est un choix de la CISE.*

7300.4515 Participations fédérales via le Canton

Pourquoi retrouve-t-on des subventions parfois sur un compte, parfois sur d'autres?

- *Parce que le compte dépend du type de subvention reçue, selon qu'il s'agisse d'un projet de la CISE, Mini-PIC ou autre.*

7600.3525 Participation à l'ARASOL

Comment est calculée la participation à l'ARASOL?

- *C'est un montant par habitant. En l'occurrence, le montant indiqué sera légèrement revu à la baisse, le chiffre définitif de CHF 516'800.- étant arrivé fin octobre.*

7630.3514 Subvention à l'AVASAD

Pourquoi une telle augmentation ?

- *Le montant de l'AVASAD est également calculé par habitant (CHF 99.-/hab).*

BUDGET STEP VIDY

Invité par la Municipalité afin de répondre aux questions de la COFIN sur le budget de la STEP de Vidy, M. Fadi Kadri explique les différentes mutations liées à ce sujet.

Ainsi, la STEP est maintenant gérée par la société Epura SA, à 100 % aux mains de la Ville de Lausanne. Cela ne change pas grand-chose pour nous : l'excédent de charges de CHF 17'727'100.- reste partagé selon une clé de répartition sur les 16 communes concernées, soit pour Renens, un montant de CHF 1'353'400.- que l'on retrouve sur le compte 3860.3526.01.

L'augmentation du budget global d'environ CHF 800'000.-, s'explique par l'augmentation du personnel (CHF 300'000.-), le nouveau traitement des boues (produits chimiques) pour CHF 100'000.-, les frais de financement pour CHF 200'000.- et les analyses qui devront être plus poussées qu'aujourd'hui pour un montant de CHF 200'000.-.

Au compte 319, l'augmentation des charges de CHF 2'205'000.- est liée à la modification de la loi en 2016 sur les micropolluants qui impose une taxe de CHF 9.- par habitant.

BUDGET ENTENTE INTERCOMMUNALE MEBRE-SORGE

Ce budget a été vu en même temps que le budget du CTC et n'a pas apporté de commentaires.

BUDGET SDIS

Ce budget a été vu en même temps que le budget du Service Informatique - Population - Sécurité publique et n'a pas apporté de commentaires.

* * * * *

DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION

La commission s'est attardée sur le montant de la marge d'autofinancement, certains commissaires se posant la question si un montant si bas n'était pas dangereux pour l'avenir.

Dans l'ensemble, la commission estime qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter aujourd'hui. La marge est faible vu les nombreux et nécessaires projets en cours (gare, tram, écoles), mais reste toujours positive.

Elle s'inquiète par contre des frais induits par plusieurs associations intercommunales dont l'augmentation des budgets va encore péjorer les comptes de la commune. À ce sujet, la COFIN déplore que la méthode utilisée par la POL d'imposer un crédit extraordinaire pour la réadaptation des salaires hors budget. Même si dans les faits le besoin de ce préavis est compris de tous, au niveau comptable, cela représente une somme non négligeable qui aura des conséquences importantes sur nos comptes 2017.

Par contre, la COFIN salue l'effort de la municipalité d'inviter les référents aux budgets annexes (POL, SDIS et STEP) qui ont pu répondre à nos questions et remarques.

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2017 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge*
- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2017 de la STEP*
- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2017 du SDIS Malley*
- *C'est par 9 Oui, 0 Non, 2 Abstentions que la COFIN accepte le budget 2017 de la commune de Renens*

M. Le Président ouvre la discussion sur le fond des quatre budgets.

- **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Renens bouge et vit une grande période de changements. Les habitants s'en rendent compte tous les jours, et la presse en fait régulièrement écho de manière positive.

La Ville est le territoire de nombreux chantiers conséquents: ouverture du collège du Censuy, rénovation du Centre Technique communal, du tunnel CFF du Léman, de la gare, ouverture prochaine de la ferme des Tilleuls, et dans le futur plus très lointain... le Tram et le plan de quartier de Malley entre autres.

Le budget 2017, qui s'inscrit dans la continuité, intègre ces éléments.

Notre Conseil, par des préavis, a aussi voté avec un large soutien divers projets qui impactent le budget que nous votons ce soir.

Le rapport de la Commission des finances atteste de la pertinence du budget proposé et du travail réalisé en amont pour le réaliser. Cela nous a été dit: ce budget est le résultat d'un travail conséquent associant les différents services, puis le fruit d'arbitrages au sein du collège municipal.

Les charges sous contrôle de la Municipalité ont fait l'objet d'une analyse minutieuse. Certains postes n'ont pas été acceptés. Seuls 4.05 Equivalents Plein Temps ont été portés au budget sur les 6.5 souhaités.

Certaines demandes d'amélioration de prestations, soutenues par le Conseil, sont encore attendues.

Les infrastructures et les prestations se développent à un rythme compatible avec les ressources de la Ville.

Certaines charges ne sont pas sous le contrôle de la Municipalité, par exemple PolOuest, et elles progressent sensiblement.

Finalement, la marge d'autofinancement de CHF 1'238'600.- est positive et faible par rapport au volume d'investissements auquel procède notre Commune. Certains investissements peuvent être différés, grâce à des opportunités de subvention ou de continuité dans les chantiers.

Un budget, par ailleurs, est une autorisation de dépense et non une obligation de dépense. Les comptes sont souvent "meilleurs" que le budget.

Le Parti socialiste de Renens, tout comme la Commission des finances qui a étudié ce budget ainsi que ceux de Mèbre-Sorge, de la STEP, du SDIS Malley, dans le détail l'a fait, vous invite à voter ce budget 2017 tel que présenté.

Je vous remercie pour votre attention.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

L'examen annuel du budget est une tâche que certains trouvent peut-être rébarbative, mais qui reste la plus importante des prérogatives de cette assemblée.

Comme trop souvent ces dernières années, les commissaires ont eu droit au même discours : la Municipalité se bat pour maintenir les dépenses au plus bas, seuls les postes les plus critiques sont pourvus, etc. Et au final la situation financière de Renens reste des plus préoccupantes, comme en témoigne une marge d'autofinancement fragile. Notre Ville est engagée dans de grands projets certes, mais ils n'expliquent pas tout.

Citant le rapport de la Commission des finances quant au budget 2017, il est dit « qu'une marge d'autofinancement correcte devrait se situer entre 4 et 5 millions. À l'heure actuelle, cette marge n'est de loin pas atteinte et des solutions doivent être trouvées ».

La tournure de phrase, à la voix passive, est fidèle au manque de volonté de nos autorités.

Pendant des années, Renens a financé ses projets à grand coup d'endettement, aidée ces derniers temps par une conjoncture financière extraordinaire. Mais tout porte à croire que cette étrange période touche à sa fin, avec des conséquences potentiellement désastreuses pour notre Ville. En Suisse, en Europe et aux Etats-Unis, la parenthèse des taux d'intérêt quasi nuls ou négatifs semble se refermer. Que restera-t-il alors de notre marge d'autofinancement? Nous le verrons, hélas, très bientôt.

En conclusion et suivant notre ligne de conduite de l'UDC pour des finances saines, je vous invite à ne pas soutenir ce budget.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président transmet la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Cela a été dit, le budget représente un énorme travail. Nous vivons une période historique à Renens avec l'ensemble des chantiers qui sont proposés, et de cette période débouchera une vie de meilleure qualité. Je pense notamment aux transports publics, avec la gare qui est en phase de rénovation et qui est une amélioration conséquente, avec le tram qui va améliorer le trafic et satisfaire toutes les personnes qui aujourd'hui prennent une ligne N° 17 peu adaptée à l'évolution démographique. Je pense également à nos collèges. Nous sommes véritablement dans une phase où nous investissons pour un futur meilleur.

Oui, nous sommes préoccupés par les finances, cependant je ne rejoins pas les propos qui font penser que nous serions sans idées et sans actions pour améliorer les finances.

Oui, la marge d'autofinancement est faible, mais nous avons une population qui a des caractéristiques spécifiques et moins de ressources que d'autres villes; néanmoins, les besoins de la population sont les mêmes. Dans ce contexte un peu délicat, nous venons avec un budget qui est tel que proposé, un budget, qui comme l'a dit M. Pascal Golay, a pu être argumenté avec précisions. Nous avons un service des finances qui travaille énormément afin de trouver de nouvelles ressources et je crois que le niveau des réponses que vous avez reçues atteste d'une excellente connaissance de ce budget.

La Municipalité a aussi largement débattu, nous l'avons fait avec les chefs de service, nous avons fait des arbitrages. En effet, il n'est jamais facile de refuser des postes à des secteurs, pour lesquels les chefs de service viennent avec des arguments en attestant le bien-fondé.

Nonobstant, nous continuons, pas à pas, à améliorer les prestations et les infrastructures de la Ville et je pense que ce budget, si vous l'avez lu attentivement, démontre que nous allons progresser. En conséquence, la Municipalité, de manière in corpore et collégiale, défend ce budget tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président parcourt le budget communal 2017 chapitre par chapitre.

- Préambule – pages roses I à XVIII

M. Le Président ouvre la discussion sur le chapitre: Préambule.

• **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

Dans le préambule, j'ai été étonné de voir que la Municipalité, qui a fait des efforts en diminution des postes, a augmenté certains postes en faveur de Sécurité sociale parce qu'il y a des besoins pour la petite enfance.

Je regrette que l'on ne nous ait pas fourni le rapport sur la planification de la petite enfance avant de voir ces augmentations de poste au budget.

Malgré ceci, je vous invite à soutenir ce budget, y compris la demande de 2,8 EPT supplémentaire pour Sécurité sociale, les questions, relatives à ce qui précède, ont pu être posées au Service lors des séances de la Commission des finances. Il aurait toutefois été approprié qu'un rapport puisse être fourni à l'ensemble des membres du Conseil. De ce fait et afin d'obtenir enfin une réponse après plus de 3 ans, je transformerai, Mme la Municipale, mon interpellation en postulat en espérant avoir une réponse un peu plus vite.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Bonsoir à toutes et à tous,

Je remercie M. Eugène Roscigno de soutenir l'augmentation de ces deux postes absolument nécessaires dans les garderies de Renens et qui correspondent également à des négociations avec la FAJE. Il est vrai que l'augmentation des postes représente des négociations à plusieurs niveaux dans les garderies, mais je tiens quand même à

préciser, mais je le dirai encore à la fin du Conseil que votre demande est entendue et que nous y travaillons avec mon Service et la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Administration générale – Ressources Humaines: pages 2a à 11b.

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Administration générale – Ressources Humaines.

La parole n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Service des finances: page 12a à 16b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Finances.

La parole n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Bâtiments – Domaine – Logement - Cultes: pages 17a à 45b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Bâtiments – Domaine – Logement - Culte.

La parole n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Gestion urbaine – Développement durable 46a à 48b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Gestion urbaine – Développement durable.

La parole n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Urbanisme – Travaux: page 49a à 50b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre: Urbanisme - Travaux.

La parole n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Culture – Jeunesse – Affaires scolaires - Sport: page 51a à 65b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Culture – Jeunesse – Affaires scolaires - Sport.

La parole n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Informatique – Population - Sécurité publique: pages 66a à 68b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Informatique – Population - Sécurité publique.

La parole n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Sécurité sociale: pages 69a à 83b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Sécurité sociale.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Mesdames et Messieurs,

Concernant la section 7119 "Crèches, garderies + jardins d'enfants – Remplacements": 1,8 EPT supplémentaire sont prévus pour remplacer les maladies et/ou accidents du personnel éducatif.

Le réseau d'accueil de jour des enfants comprend les villes de Renens et Crissier, la Fondation des Baumettes, Bobst et le Foyer Ste-Famille. A-t-il été étudié l'engagement de ces EPT par le réseau? Si non, pour quelle raison?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Ces remplacements concernent deux structures à Renens, dont Le Tournesol. Probablement que toutes les possibilités ont été étudiées, mais il s'agit bien de remplacement pour deux structures sur Renens.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Ma question était de savoir si l'engagement de ces EPT pour le réseau et non seulement pour la Ville de Renens avait été étudié?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Nous parlons ici du budget de la Ville de Renens, il s'agit de ce que la Ville de Renens va mettre pour des postes de remplaçants.

Ce n'est pas le réseau qui engage du personnel. Le réseau regroupe des structures et chaque structure se donne les moyens de répondre à ses besoins.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Le réseau se partage bien certains frais, pourquoi pas les EPT?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Le budget du réseau se fait de manière à se répartir les frais entre toutes les structures.

Peut-être que je n'ai pas compris votre question, c'est comme si le réseau engageait du personnel, ce qui n'est pas le cas. Le réseau regroupe des structures et se répartit les frais selon une clé de répartition. Là, il s'agit d'engager des postes... Est-ce que je bien compris la question?

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Oui, mais le réseau se partage bien des postes, étant donné qu'il y a une secrétaire et d'autres personnes. Ces postes-là sont bien partagés entre les communes et les autres structures du réseau.

Ma question est donc: est-ce que ces EPT auraient pu être pris dans le cadre du réseau?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Mais c'est pris dans le cadre de la clé de répartition du réseau qui partage les frais et c'est la Ville de Renens qui préside et c'est la gestionnaire de Renens qui s'occupe de faire le travail administratif. Tout cela se répartit au moyen d'une répartition.

Au-delà de cela, je crois qu'il faudrait que je vous montre comment se construit le budget du réseau. Mais c'est une clé de répartition qui ne peut pas se discuter dans le cadre du budget de la Ville de Renens, c'est une clé de répartition dans le réseau qui regroupe deux communes.

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Pour mieux comprendre, cela veut dire que les remplaçants-es ne seront utiles qu'à la Ville de Renens?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Dans ce cas-là, oui bien sûr. Je suis à votre disposition pour vous montrer les chiffres y relatifs.

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Je reviendrai donc avec une interpellation ou autre.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

En complément aux informations communiquées, je souhaiterais ajouter que dans le secteur N° 7119 figure le salaire des personnes qui vont remplacer dans les structures rennaises ? Afin que chaque matin, toutes les structures puissent être intégralement opérationnelles et ces salaires sont intégrés dans les coûts des garderies.

La parole n'étant plus demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Budget de fonctionnement par nature: pages vertes 84 à 87

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Comptes de fonctionnement par nature.

La parole n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Budget d'investissements par direction: pages 89 à 101

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Comptes d'investissements par direction.

La parole n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Budget d'investissements par nature: pages 102 à 111

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Comptes d'investissements par nature.

La parole n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Budget 2017 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge

M. le Président ouvre la discussion sur le budget 2017 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

La discussion n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président

- Budget 2017 de l'Entente intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP)

M. le Président ouvre la discussion sur le budget 2017 de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise.

La discussion n'étant pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

- Budget 2017 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

M. le Président ouvre la discussion sur le budget 2017 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

La discussion n'est pas demandée, celle-ci est close par M. le Président.

M. le Président ouvre une dernière fois la discussion sur les budgets 2017 de manière générale.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chères et Chers Collègues,*

Le groupe Fourmi Rouge approuvera le budget tel que présenté par la Municipalité. Par ce budget, la Municipalité prouve qu'elle maîtrise les coûts tout en garantissant les prestations existantes en faveur de la population. On y trouve même un modeste, mais louable effort pour améliorer quelque peu ces dernières, ce qui est appréciable même si cela reste insuffisant au regard des besoins qui demeurent insatisfaits. Vu les incertitudes qui planent sur les recettes fiscales de notre Commune pour ces prochaines années, la prudence de la Municipalité est compréhensible et le groupe Fourmi Rouge la soutient.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président la clôt et donne la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Comme dit précédemment, je vous invite à soutenir le budget tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Ouï le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE les budgets 2017

1. *De la Commune de Renens, présentant un excédent de charges de CHF 4'531'800.-*
2. *De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,*
3. *De la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",*
4. *De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly – Renens*

PREND ACTE

Du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2016 à 2020

- C'EST À LA MAJORITÉ (10 ABSTENTIONS) QUE LE BUDGET 2017 DE LA COMMUNE DE RENENS, PRÉSENTANT UN EXCÉDENT DE CHARGE DE CHF 4'531'800.-, EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE BUDGET 2017 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ (MOINS 1 ABSTENTION) QUE LE BUDGET 2017 DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE "STEP" EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE BUDGET 2017 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS EST ACCEPTÉ.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission des finances pour ce lourd et excellent travail effectué.

12. Rapport de commission – Préavis N° 4-2016 – Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2016-2021

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances (COFIN) de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

La Municipalité expose clairement les tenants et aboutissants de ce préavis. La COFIN tient d'ailleurs à la remercier pour la qualité et les explications données dans ce document limitant ainsi considérablement les questions de la commission.

Ce préavis comporte 3 points qui sont intrinsèquement liés.

1. Le plafond d'endettement

La Municipalité rappelle que ce montant n'est qu'une autorisation qui cadre large afin de garantir une autonomie de la commune. En effet, s'il venait à être atteint, la commune devrait alors passer par le Canton pour tout investissement supplémentaire, impliquant alors des procédures compliquées et surtout un risque de refus.

Dans les faits, il ne s'agit en aucun cas d'une obligation de dépenser, il est d'ailleurs clair que l'ensemble du plan d'investissement ne sera pas appliqué sur la durée de la législature, cela pour des raisons souvent indépendantes de la volonté de la Municipalité, comme par exemple le retard du chantier du tram ou autres.

La méthodologie reste la même depuis plusieurs législatures et intègre entre autres l'ensemble des investissements sur 6 ans (législature +1) ainsi que les marges d'autofinancement prévues sur cette même période. Dans les détails, le calcul est effectué comme suit :

	Dettes à court terme à fin 2015 (920 + 921 + 925)	11'873'484
+	<u>Dettes à moyen et long terme à fin 2015 (922 + 923)</u>	75'804'048
=	Endettement actuel	87'677'532
+	<u>Lignes de crédit non utilisées en fin de législature (comptes courants)</u>	0
=	Endettement hypothétique	87'677'532
+	<u>Investissements futurs sur 6 ans (DIN) (5 - 61 - 62 - 66)</u>	154'491'000
=	Endettement maximum possible	242'168'532
-	<u>Marges d'autofinancement futures sur 6 ans</u> (résultat + 331 + 332 + 38 - 48)	23'000'000
=	Plafond d'endettement brut admissible (niveau 1)	219'168'532
-	Actifs circulants (à la valeur comptable) (910 + 911 + 912 + 913)	45'000'000
+/-	<u>Pertes/gains sur réalisation du patrimoine financier sur 5 ans</u>	0
=	Plafond d'endettement net (niveau 2)	174'168'532

Soit un total de CHF 220 millions (niveau 1).

La COFIN ainsi que la Municipalité restent conscientes que ces planifications sur 6 ans sont très incertaines. Personne aujourd'hui ne peut réellement prévoir les évolutions réelles sur une période si longue.

La dette liée aux investissements reste un point noir, pouvant atteindre un seuil critique dès 2020. Toutefois, la Municipalité reste confiante, arguant que même à ce niveau, la gestion de la dette reste acceptable et possible.

TABLEAU SYNTHETIQUE (en milliers)						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Investissements	18'379	25'615	25'705	45'570	29'837	9'385
Marge d'autofinancement	4'000	4'000	4'000	4'000	3'500	3'500
Emprunts	88'400	110'000	131'700	173'300	199'600	205'500
Endettement net par habitant	2'753	3'728	4'745	6'697	7'841	8'103
Quotité de la dette brute	116.18 % Acceptable	129.66 % Acceptable	144.86 % Acceptable	179.27 % Mauvais	200.83 % Critique	205.22 % Critique

Un commissaire se préoccupe du montant prévu de la marge d'autofinancement projetée de CHF 23 millions, soit environ CHF 3.8 millions par an alors que dans notre budget 2017, ce montant serait négatif si l'on ne puisait pas dans un fond. D'autre part, pour chaque année précédente, nous avons pu compter sur des entrées extraordinaires que nous ne pouvons pérenniser.

La Municipalité répond que les budgets sont toujours un peu « larges » afin de laisser une certaine marge de manœuvre. Dans les faits, les résultats aux comptes étaient toujours largement meilleurs et que ces montants ont toujours été atteints. La Municipalité est pleinement confiante que ces prévisions sont tout à fait acceptables.

Libellés	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015
Marge d'autofinancement	3'901'629	5'564'401	11'259'594	3'416'766	5'652'183

2. L'autorisation d'emprunter

Ce point est en partie lié au premier. L'autorisation d'emprunter est donnée, à chaque fois, par le préavis lié à l'investissement spécifique nécessaire. Toutefois, au cours de la législature, le total des emprunts octroyés ne peut pas dépasser le plafond d'endettement accordé par le Conseil communal en début de législature, sauf dérogation cantonale.

3. Le plafond de risques pour cautionnement

La Municipalité propose de rester avec le plafond de risque pour cautionnement à CHF 50 millions voté lors de la dernière législature.

Ces cautionnements sont aujourd'hui relativement peu risqués et avec un montant actuel de CHF 33'690'468.-, ils sont bien en dessous du 50% du plafond en matière d'endettement.

Délibération de la commission

Un commissaire propose de ne pas augmenter le plafond d'endettement et de garder le montant fixé lors de la précédente législature, argumentant que le plan d'investissement devrait plus se baser sur la réalité économique de la Ville, définir une vraie clause du besoin pour chaque investissement et ne pas représenter un simple catalogue de souhaits qui, de fait, augmente considérablement le montant de ces investissements.

La Municipalité reconnaît elle-même qu'elle n'atteindra jamais ce montant, ce serait donc une bonne image à donner à nos contribuables de ne pas augmenter ce plafond, sans pour autant risquer de péjorer les investissements indispensables déjà prévus ou de toucher au budget lui-même.

De ce fait, un amendement sur les conclusions est proposé :

D'adopter le plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de CHF 200 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

Lors du débat, cet amendement est refusé par 5 non et 4 oui avec les arguments suivants:

Le plafond d'endettement ne représente qu'une garantie en rapport à tous les investissements prévus, qu'ils soient indispensables ou non. Une réduction de ce plafond pourrait faire manquer une occasion temporaire d'effectuer un investissement non prioritaire, par exemple en profitant de travaux liés à une autre prestation et réduisant du coup les investissements globaux.

D'autre part, la Municipalité est pleinement consciente des investissements à long terme et des risques liés à la dette. La majorité de la COFIN estime qu'il faut avoir confiance dans la Municipalité et ces projets d'investissements qui ne se font pas à la légère, d'autant plus que chacun d'eux doit passer par l'approbation du Conseil Communal et que celui-ci peut encore prendre la décision de les bloquer ou non.

La Ville de Renens est en pleine transformation et dans cette période de mutation profonde, il n'est pas souhaitable de réduire sur une période aussi courte, une législature de 5 ans, la limite supérieure du montant de nos investissements que nous nous autorisons à consentir.

Prendre le risque de limiter ce montant, c'est prendre le risque de perdre l'autonomie communale au profit du Canton.

Détermination de la commission

C'est par 5 Oui et 4 Non que les conclusions non-amendées du préavis sont acceptées par la COFIN.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Vito Vita, PLR**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Le PLR est soucieux des risques liés à la dette et propose de ne pas augmenter le plafond d'endettement. Nous disons bien "ne pas l'augmenter" et disons aussi de "ne pas le diminuer".

Nous insistons, nous ne voulons pas d'un frein à l'endettement, tout autant que nous ne voulons pas d'une accélération à l'endettement. Nous voulons le maintien et la stabilité de cette limite au niveau actuel.

La Municipalité le dit: il faut voir le plan d'investissement comme une liste de projets et de souhaits et non un cahier des charges strict et rigoureux. Et il n'y a pas l'intention de réaliser absolument la totalité des investissements proposés.

Malgré tout, arriver à un tel niveau de dette, qui représente le double de notre budget annuel, classerait notre Ville vis-à-vis de toutes les communes vaudoises comme "critique" (critère le plus dépréciatif pour notre Commune et ses contribuables), et serait bloquée vis-à-vis des institutions prêteuses pour les développements des futures législatures.

Deux exemples proches:

Lausanne n'a pas touché à son plafond et Morges l'a diminué. Cela montre que l'on peut faire avec ce que l'on a.

Les risques de devoir négocier avec le Canton une augmentation de l'autorisation d'emprunter sont nuls.

Avec 200 millions, cela fait beaucoup de sous, nous couvrons tout ce que nous avons voté la législature précédente et avons une réserve suffisante pour les projets à venir lors de cette législature.

N'oublions pas que ce plafond sera revoté lors de la prochaine législature qui est dans moins de 5 ans et pas dans 30 ans qui est la durée légale d'un amortissement, et qu'il représente deux emprunts de 10 ans supplémentaires pour le même objet, dont celui de ce jour à taux historiquement bas, et 2 autres qui feraient entrer Renens dans l'histoire.

La difficulté réelle de l'exercice étant de renouveler les emprunts à leur échéance alors que les investissements déjà effectués ne sont pas encore amortis.

Une fois encore, le PLR veut garder ce plafond parce qu'il fait partie de la logique de fonctionnement de nos autorités, qui sauront parfaitement gérer notre Commune avec les outils qu'elle a.

Nous ne voulons pas l'augmenter, car ce n'est pas indispensable. Nous ne voulons pas le descendre, car cet outil est nécessaire. Rester à niveau serait une preuve responsable de stabilité.

De ce fait, nous proposons d'amender le premier paragraphe par:

D'adopter le plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de ~~CHF-220~~ CHF 200 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Si on prend le bon exemple de l'activité d'une ruche, on peut comparer la dépense ostentatoire des uns qui permet de faire travailler les autres, ce qui contribue à faire fonctionner leur société équitablement.

Généralement, on perçoit l'endettement, comme quelque chose de négatif, poussant à la consommation, broyant les plus faibles, les mettant à la merci du prêteur, mais, est-ce vraiment ce qui se pratique à Renens?

Au contraire, la Municipalité cherche à stimuler l'activité de la Commune, à faire naître des richesses et à les développer.

Renens, Ville en mouvement. Dès lors ne limitons pas notre capacité à agir et ne limitons pas notre autonomie décisionnelle, qui nous obligerait peut-être à renoncer à un nouveau collègue.

Cela équivaldrait aussi à renoncer à augmenter la demande agrégée, aussi bien sur le marché du travail que sur le marché des biens et des services.

C'est vrai, ce qui pourrait être contestable, je le note, c'est que le déficit devienne progressivement une normalité, que des dépenses futiles soient faites.

Mais n'est-ce pas le but de notre Conseil et de la COFIN de veiller aux finances de la Commune? Dès lors les Verts de Renens vous invitent à faire confiance et à refuser cet amendement.

Merci de votre attention.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Monsieur le président,
Chers Collègues,*

Le groupe Fourmi Rouge refusera cet amendement et votera donc les conclusions de ce préavis telles que présentées par la Municipalité.

Même s'il est hautement improbable que tous les projets figurant au plan des investissements soient réalisés dans les délais prévus, il serait extrêmement regrettable que, s'ils l'étaient, notre Commune ne puisse pas saisir une opportunité (comme l'achat d'un terrain, par exemple) faute de marge de manœuvre financière.

C'est donc pour garantir cette marge de manœuvre et donc la possibilité d'agir dans l'intérêt des Renanaises et Renanais que le groupe Fourmi Rouge soutient le plafond d'endettement proposé par la Municipalité.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Vis-à-vis de ce nouveau plafond d'endettement, la Municipalité a une position paradoxale: d'un côté, elle annonce qu'elle n'a pas l'intention de s'en servir, mais de l'autre elle tient tout de même à en disposer.

Selon le tableau synthétique fourni dans le rapport de la Commission des finances, nous avons aujourd'hui un taux d'endettement de 116% de quotité de dette brute. Ce taux d'endettement empire d'année en année jusqu'en 2021, où il atteindra 205%. Il passera donc progressivement «d'acceptable» à «mauvais», puis à «critique», comme l'a relevé mon collègue M. Vito Vita. Notez bien que ces termes ne sont pas issus de mon imagination enfiévrée, mais correspondent à des qualificatifs cantonaux officiels.

Comment peut-on en toute conscience accepter, cautionner une trajectoire aussi funeste? Souhaitez-vous vraiment que notre futur, que les séances de budget des prochaines législatures ressemblent à celle qui a eu lieu cette semaine à La Chaux-de-Fonds dans le canton de Neuchâtel? Vise-t-on la mise sous tutelle façon Chavannes-Près-Renens? C'est bien cela qui nous attend.

Je n'ai pas de réponse. Mais une crainte: que tout comme le Budget, ce plafond d'endettement soit voté avec enthousiasme par la majorité de gauche de ce Conseil, et exploité autant qu'il est possible par la Municipalité. Certains y verront le développement de notre Commune, d'autres comme moi, une forme de tactique de la terre brûlée, liant les mains de notre avenir et de nos enfants pour des décennies.

Ce soir, en soutenant l'amendement déposé par le PLR, nous pouvons envoyer un signal de stabilité et de responsabilité à notre Municipalité. L'UDC vous invite donc à accepter cet amendement, et s'il est refusé, à rejeter ce nouveau plafond d'endettement.

- **M. Richard Neal, PSR**

La nouvelle constitution vaudoise, en instaurant la mise en place d'un plafond à l'endettement, a voulu renforcer l'autonomie des communes et limiter l'intervention cantonale à la légalité, et non plus au contrôle de l'opportunité.

En d'autres termes, cela signifie que par un acte administratif et non politique, la Commune définit pour la durée d'une législature, en fonction de ses besoins, une ligne de crédit limite, appelée plafond d'endettement, qu'elle s'engage envers le Canton à ne pas dépasser.

Le préavis, qui nous est proposé ce soir, est de ce point de vue tout à fait conforme aux dispositions légales et normes cantonales. La Municipalité a bien étayé sa demande en indiquant

- *Nos besoins, les investissements que nous envisageons de faire en fonction de leur priorité (fixé dans plan d'investissement)*
- *Notre endettement actuel*
- *Notre capacité à rembourser, soit notre marge d'autofinancement*
- *Le résultat, soit l'addition mathématique des 2 premiers paramètres et la soustraction du 3ème, correspond à la demande municipale.*

Si certains d'entre vous voient dans ce préavis un acte politique, le groupe socialiste rappelle qu'en acceptant ce soir ce préavis nous n'avons pas encore augmenté notre endettement ni donné une autorisation aveugle à la Municipalité. Comme vous le savez, le Conseil communal doit donner lors de chaque préavis, l'autorisation de le financer par l'emprunt lorsque celui-ci est accepté. Si un projet devait être dispendieux ou ne répondait pas aux besoins de la population, nous pouvons et devons le refuser.

Renens est une ville de près de 21'000 habitants qui connaît une croissance et une transformation sans précédent. Pour répondre aux besoins de ses habitants et de son économie, elle devra consentir des investissements indispensables dans le domaine des transports (tram, bus à haute capacité), de l'éducation (constructions scolaires), de l'enfance (crèches, accueil scolaire et parascolaire), adaptation du réseau d'évacuation des eaux usées dues à l'augmentation de la population, etc.

Réduire de manière arbitraire le plafond d'endettement, c'est dire d'ores et déjà, aujourd'hui, que nous ne voulons pas de certains investissements. Mais alors lesquels ?

Quelles conséquences, si nous devons redemander au Canton une rallonge à notre plafond d'endettement amputé et devenu insuffisant ?

Réponse: des coûts supplémentaires, car des projets seraient retardés dans l'attente d'une autorisation d'emprunter supplémentaire que nous devrions soumettre au Canton, ou des dépenses de fonctionnement supplémentaires, car nous aurions laissé échapper volontairement des opportunités se trouvant sur le marché des capitaux.

Gouverner, c'est prévoir. Ce préavis en est le reflet. Le groupe socialiste soutiendra cet acte responsable de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président cède la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, nous venons devant vous avec un préavis qui a été longuement réfléchi en amont, par le service des finances et la Municipalité. Comme expliqué, la fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2016-2021 est un cadre théorique qui définit l'autonomie communale.

Il est clair que, comme jusqu'à maintenant, nous allons être attentifs à nos finances et dégager des marges d'autofinancement. Contrairement à ce que pense M. Stéphane Montabert, nous pratiquons une gestion très rigoureuse de nos finances. Avec des ressources rares, il me plaît de dire que nous avons un développement de ville qui est assez remarquable, et nous tenons à cette autonomie communale.

Comme dit par d'autres aussi, il y aura au moins quatre filtres à nos futures dépenses, à nos futurs préavis. Le premier sera celui du service des finances qui, comme l'a dit M. Pascal Golay, est très attentif à ce que nous proposons. Le second est celui du collège municipal, puis celui de la Commission des finances, qui est extrêmement compétente. Finalement, nous viendrons devant vous, membres du Conseil et détenteurs du quatrième filtre. Donc autant de protections qui permettent de dire que nous ne serons jamais dans des situations chimériques. Vous et nous, sommes suffisamment attentifs à une gestion correcte de nos finances.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter ce préavis avec les montants tel qu'indiqué, à savoir un plafond d'endettement brut à hauteur de CHF 220'000'000.- et un plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à hauteur de CHF 50'000'000.

Avant de passer aux votes sur l'amendement, M. le Président rappelle que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond. (Article 91)

Amendement

"DECIDE

D'adopter le plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de CHF ~~220.0~~ 200.0 millions pour la durée de la législature 2016-2021."

- C'est à la majorité (38 voix "pour" et 25 voix "contre") que l'amendement est refusé.

M. le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 4-2016 de la Municipalité du 1er novembre 2016,

Ouï le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de CHF 220.0 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

D'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à hauteur de l'endettement brut maximum déterminé ci-dessus.

De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités des emprunts (selon art. 4 ch. 7 LC)

D'adopter le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties de CHF 50.0 millions pour la durée de la législature 2016-2021

C'EST À LA MAJORITÉ (23 VOIX "CONTRE" ET DEUX ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 4-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur

travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 5-2016 – Site scolaire du Léman – Agrandissement du bâtiment, rénovation de la salle de gymnastique Maurabia et création de 8 salles de classe, 2 salles polyvalentes et 1 salle de préparation – Demande d'un crédit d'étude et de construction**

Présidence: PLR

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Richard Neal, PSR**

Monsieur le Président,

J'ai une question qui m'a été transmise par un membre de l'ORPC d'une autre commune et qui concerne la réfection de la salle de gym.

Est-ce que les travaux de réfection concernent également l'abri PC qui se trouve sous la salle de gym? Si oui, est-ce à la charge de la Commune ou à la charge de l'ORPC?

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Il a effectivement été discuté de cet abri. Il faut savoir, qu'officiellement, cet abri n'est plus nécessaire dans le dispositif des abris tel qu'il est conçu et que nous allons étudier au sein de la Municipalité comment réaffecter ces locaux.

Un montant sera mis à disposition pour enlever les éléments liés à la fonction d'abri et ensuite ce seront des volumes que nous pourrons mettre à disposition. Nous sommes en train d'en discuter au sein de la Municipalité: Pour qui? Pour quelle occasion?

Pour l'instant ces locaux sont toujours mis à disposition pour l'EVAM, je vous le rappelle, et ce depuis plus d'une année.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président informe que la séance du préavis sera présidée par M. Vito Vita, puis clôt ce point de l'ordre du jour.

14. Motions, postulats et interpellations

- **M. François Bertschy, UDC**
Développement du postulat intitulé "Renens – Village – Mobilité"

Au préalable, M. le Président informe les membres du Conseil que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 6 décembre 2016 et qu'il a été déclaré "recevable".

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Renens-Village vieillit et on ferme les yeux. La Poste va fermer, le boulanger, veut, vu son âge, remettre son commerce. Voilà le futur proche de cet endroit où il fait bon vivre. Nos aînés sont de plus en plus isolés. Faire les commissions au kiosque du village qui a ouvert depuis peu n'est pas possible pour tous nos habitants qui, entre autres, sont au social, AI ou AVS, car les prix sont trop élevés. Ceci n'est pas une critique contre le commerce, mais une constatation des gens dans le quartier.

Je demande à la Municipalité s'il est possible de remettre un minibus en service pour permettre à la population de Renens-Village d'économiser, de pouvoir se déplacer (médecins, poste, gare, nourriture, etc...) à moindres frais. Je propose une tournée d'un minibus Renens-Village – Place du Marché – Gare – Lidl – tribunal – retour Renens-Village. Ce moyen de transport peut être aux heures fixes et ainsi nos ancêtres peuvent s'organiser sans souci. Je pense également que ce service soit toutes les deux heures de 8h00 à 18h00.

Dès lors, je demande à la Municipalité d'étudier ce projet.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'avoue que de voir l'UDC se préoccuper des personnes à l'aide sociale et de leur moyen de transport, cela me fait vraiment plaisir.

Les Verts de Renens trouvent généralement les discussions sur la mobilité dans les quartiers de notre Ville très intéressante et une réflexion globale a effectivement toutes ses raisons d'être.

Afin d'étudier les bien-fondés d'une telle démarche, nous souhaitons la création d'une commission pour débattre de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

○ **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir à tous,

J'interviens, car je viens d'entendre l'UDC dire ne pas vouloir voter ce budget, sous-entendu que nous dépensons beaucoup trop, que trop de dépenses sont envisagées. Je suis donc honorée de voir que vous suggérez des dépenses supplémentaires pour Renens-Village. Je ne suis pas contre, mais il me semble que cela est contradictoire avec vos positions "frein à l'endettement", etc... Là, il est proposé de mettre un peu plus d'argent.

La seule réserve que j'aurai sur ce postulat est que j'ai l'impression qu'à Renens-Village il n'y a que des assistés; j'espère qu'il y a quand même quelques personnes qui n'ont pas besoin

d'être assistées dans ce quartier. Néanmoins, effectivement, nous pouvons étudier l'idée d'avoir des bus supplémentaires et je pense que ce sera à la Municipalité de négocier cela avec les tl car je ne pense pas que la Municipalité va engager un chauffeur, acheter un bus, à moins que nous en ayons les moyens.

○ **M. François Bertschy, UDC**

Monsieur le Président,

Je voulais juste préciser le fait qu'à Renens-Village il n'y a pas que des assistés, mais Renens-Village vieillit.

Lorsque l'on enlève sur Renens-Village la boulangerie, la Poste que reste-t-il? L'épicerie à CHF 2,85 le litre de lait? Je ne pense pas que tout le monde puisse s'en satisfaire. Le lait, c'est la base, je ne vous parle pas du reste.

Combien de fois, je vois des personnes du troisième âge, même du deuxième âge ou avec des béquilles, montant à Renens-Village depuis la Migros, à pied, avec deux cornets. Lorsque j'en vois et que je suis en voiture, je m'arrête, mais il n'y a pas beaucoup de monde qui le fait. Et si nous ne soutenons pas ces personnes...

Ce n'est pas une question d'augmenter la dette ou de dépenser plus d'argent, mais plaçons-le là où c'est nécessaire. Lorsque l'on compare Renens-Nord et Renens-Sud... je n'ai pas besoin de rajouter un mot. Merci.

○ **M. Michele Scala, PSR**

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Merci à M. François Bertschy de déposer ce postulat. Ceci pour dire que le problème n'est pas qu'à Renens-Village, ce problème se pose un peu partout.

De ce fait, s'il y a une commission, j'aimerais que la Municipalité n'étudie pas que le quartier de Renens-Village, mais tous les quartiers afin de voir là où il y a des besoins. Longemalle, Florissant c'est un peu pareil, le même problème s'était posé lors de la fermeture de la Coop de Florissant et il me semble que rien n'a été fait.

Je souhaite donc que la commission se penche sur toute la Commune et que les besoins de chaque quartier soient étudiés, car des personnes âgées, il y en a partout.

○ **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Juste pour rappeler que j'avais déposé un postulat intitulé "Un tram, des BHNS et après?" qui a été transmis à l'unanimité à la Municipalité au cours de la séance du Conseil communal du 21 avril 2016. Lors de la séance de commission chargée de préavisier sur sa transmission, nous avons eu l'occasion de rencontrer M. Samuel Fréchet, responsable de la planification pluriannuelle de l'offre aux tl.

Il serait bien que lors de l'étude du postulat déposé ce soir un représentant des tl puisse venir afin qu'il sente à nouveau les besoins de notre population de façon globale. De même que

lors de la commission nous pourrions aussi, comme cela a été relevé dans notre groupe, par exemple nous diriger vers d'autres solutions: des livreurs à vélo ou autres procédés qui pourraient être mis en place et pas seulement par le biais d'une ligne de bus. Merci pour votre attention.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Je voulais juste saluer la remarque comme quoi l'UDC se préoccupe soudainement de personnes âgées dans Renens-Village, même si cela fait toujours partie de nos préoccupations. Pour ma part, je tenais à renvoyer le salut et à remercier Les Verts et le POP de s'inquiéter des dépenses de notre Commune.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de Mme Nathalie Jaccard, à savoir, l'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera donc envoyé à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>Parti socialiste:</u>	M. Oumar Niang M. Michele Scala
<u>Les Verts:</u>	Mme Sylvie Ramel
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Suzanne Sisto-Zoller M. Vincent Keller
<u>PLR:</u>	Mme Elodie Golaz Grilli Mme Dominique Perret
<u>UDC:</u>	M. Gérard Duperrex

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence M. Oumar Niang, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président lors de sa première séance.

● **M. François Delaquis, PSR**

Développement de la motion intitulée "Pour une adaptation du Règlement du plan d'extension - police des constructions aux nouvelles conditions climatiques et énergétiques"

Au préalable, M. le Président informe les membres du Conseil que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 6 décembre 2016 et qu'il a été déclaré "recevable".

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Dans une perspective de changement climatique et pour limiter les effets de l'îlot de chaleur urbain, la nature en ville est une des solutions intéressantes à promouvoir en milieu urbain, surtout lorsque celui-ci se densifie comme actuellement. Cette nouvelle dimension à prendre en compte dans l'aménagement de notre espace et de notre habitat, ainsi que la prise en compte de nouveaux matériaux, nécessitent un réexamen de notre réglementation communale en matière de construction afin d'être en adéquation avec les besoins d'aujourd'hui et les problématiques du futur.

Notre règlement du plan d'extension date de 1946 et, malgré quelques adaptations dans les années 80, il reflète une période où l'on ne parlait pas de réchauffement climatique et où les énergies fossiles étaient utilisées sans modération.

Ainsi, dans notre règlement actuel il n'est pas fait référence aux nouveaux matériaux de construction qui ne reflètent pas la chaleur, les toits plats sont bannis donc difficiles à les végétaliser, il n'est rien dit sur l'aménagement des surfaces vertes qui captent les eaux du sol, ni sur le choix des espèces d'arbres, qui par leur évapotranspiration rafraîchissent l'atmosphère en particulier la nuit, ni sur l'aménagement de points d'eau comme cela fait notamment en pleine ville de Sion.

Ainsi, nous demandons qu'une étude soit faite, pour prendre les problèmes liés aux îlots de chaleur en ville dans son ensemble et, que le Règlement du plan d'extension – police des constructions et autre(s) règlement(s) soi(en)t adapté(s) en conséquence.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**

*Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Un plan directeur intercommunal dont le crédit d'étude a été accepté par préavis en début d'année est en phase d'étude; les Verts, bien entendu très concernés par la problématique du climat, souhaitent comprendre l'articulation entre cette motion et le plan d'étude. Nous demandons donc le renvoi de cette motion à la Commission de l'Urbanisme.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je souhaiterais soutenir cette demande de renvoi dans une commission et en particulier dans la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire et souhaite vous en expliquer la raison.

M. François Delaquais a raison, ce règlement date de 1947 et vit donc sa vie depuis un moment. Le Service d'urbanisme n'est néanmoins pas sans armes et notamment dans le

domaine de l'énergie, dans la mesure où la loi sur l'énergie impose et donne beaucoup d'outils pour travailler et favoriser la protection et l'amélioration énergétique des bâtiments. Je le dis ici pour pas que des propriétaires pensent que, dans la mesure où notre Règlement est ancien, on peut faire ce que nous voulons à Renens, car ce n'est pas le cas.

Nous sommes actuellement dans l'étude du plan directeur intercommunal, préalable indispensable pour réviser le futur plan général d'affectation qui va suivre dans la foulée.

Néanmoins, dans la mesure où la CUAT va prendre ses fonctions et a sollicité une séance pour faire le tour des projets et notamment aussi connaître les outils à notre disposition, cela me paraissait particulièrement intéressant que cette motion soit traitée par la CUAT afin qu'elle puisse donner son avis.

Les affaires sont donc en marche, le plan directeur est en révision et à la suite, le plan général d'affectation. S'agissant de l'imperméabilité des sols, le règlement d'évacuation des eaux va être révisé en principe l'an prochain et prévoira des aspects d'imperméabilisation des sols.

Au sujet de la végétalisation des toits, notre Règlement permet des toitures plates ou partiellement plates et là également, nous pouvons conseiller de végétaliser. D'ailleurs, il y a eu une interpellation à ce sujet lors de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2016 et la réponse viendra bientôt.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de Mme Anne Cherbuin, à savoir, l'envoi du postulat à l'examen à la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, cette motion sera donc envoyée à la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**
Dépôt d'une motion intitulée "Mise en place d'une coopérative solaire"

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Basée sur les résultats vaudois et renanais du dernier scrutin, la motion en fera peut-être rire certain, rire jaune d'autres, mais comme c'est la couleur du soleil, ce n'est pas très grave.

Elle se nomme "Mise en place d'une coopérative solaire" et me ferai un plaisir de la développer la prochaine fois. Merci.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**
Interpellation intitulée "Saison de spectacles 2017"

Monsieur le Président,

Je remercie la Municipalité pour cette belle affiche 2017, une représentation de théâtre, deux musicales et trois d'humour, pour des prix allant de CHF 30.- à CHF 45.-.

Cette saison à des prix accessibles a été créée pour des adultes et malheureusement aucune représentation qui touche la petite enfance, pourtant c'est dès la plus tendre enfance que nous devrions être sensibilisés à la culture. Renens, par ces tarifs accessibles, permettrait à un grand nombre de parents de faire découvrir des univers musicaux, théâtraux ou autres à leurs enfants.

Pour la prochaine saison de spectacles, la Municipalité pourrait-elle dédier une de ces six représentations aux jeunes enfants, par du théâtre, de la musique, de la magie ou un clown?

Par ce spectacle dédié à la population la plus jeune, Renens aurait réellement une saison de spectacles qui touche tous ces habitants.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie Mme Elodie Golaz Grilli pour les remerciements, j'en ferai part au Service qui sera ravi.

S'agissant de la saison de spectacles; il y a une saison de spectacles, une saison musicale et une saison de théâtre "jeune public", que peut-être vous ne connaissez pas encore. La saison de spectacles est un concept de quatre spectacles d'humour, deux de musique; nous en sommes à la onzième saison et a trouvé son public, donc je doute que nous changions cette saison de spectacles telle qu'elle est proposée. Elle fonctionne bien et est à 20h00, heure qui n'est pas forcément idéale pour les enfants.

La saison musicale, c'est le dimanche après-midi pour un public effectivement plus d'adultes, mais qui là aussi a trouvé son public avec aussi beaucoup d'aînés qui viennent et qui ont du plaisir à venir.

La saison de théâtre "jeune public", c'est la plateforme de théâtre "jeune public" ZigZag qui propose depuis 2015 cinq spectacles par année pour les petits: peut-être que vous ne connaissez pas encore. Cette année il y a même eu un spectacle pour les enfants dès 2 ans et les tarifs sont tout-à-fait accessibles: CHF 15.-, avec possibilités d'avoir un abonnement transmissible pour plusieurs spectacles, donc parents, grands-parents peuvent venir.

Pour les spectacles "jeune public", il ne faut pas oublier qu'il y a eu Rutabaga avec cinq spectacles durant l'été et le projet du parc des Cèdres avec trois spectacles durant l'été. Il y a également les mercredis du conte à Globlivres et il ne faut pas oublier tout ce qui existe et que nous soutenons comme le Petit Théâtre, que nous subventionnons, la Paternelle, que nous subventionnons aussi et le Cirque Starlight qui vient avec des spectacles tout public mais qui sont tout-à-fait bien pour les enfants.

Finalement, l'année prochaine, nous aurons le Tarmac Festival, là aussi ce sera du spectacle tout public avec des déambulations de rue. Donc, je pense qu'au niveau théâtre "jeune

public" il y a déjà une large palette qui est offerte. Après il faut aussi avoir le temps de suivre tout cela, mais en tout cas l'offre existe.

Je pense avoir répondu à votre interpellation.

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Je me suis bien renseignée sur ce qui est offert à la population de Renens pour les jeunes. La plupart des prestations sont offertes à partir de six ans, comme le CRA. Le Tarmac Festival est aussi dédié à un public d'enfants plus âgés et pas forcément à la toute petite enfance.

J'entends qu'il y a du succès pour cette saison de spectacles et je m'en réjouis vraiment pour ceux qui l'organise et pour ceux qui peuvent en bénéficier, mais je pense quand même qu'il est possible d'octroyer une de ces soirées à la petite enfance. Ce n'est pas forcément "en soirée", mais cela peut-être dédié en journée, je ne vois pas ce qui fait que la saison de spectacles débute à 20h00. Il pourrait bien y avoir un samedi ou un dimanche après-midi avec, comme cela se fait à Lausanne, pour ne pas citer, Sonia Grimm ou Gaëtan. Il y a une palette immense de spectacles qui sont dédiés à la petite enfance et je pense que Renens peut aussi l'offrir à sa population.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Je suis ravie que vous veniez avec ce type de proposition, c'est clair que Sonia Grimm c'est effectivement intéressant, c'est aussi un cachet qui est important. Vous aviez la possibilité d'amender le budget pour pouvoir payer ces cachets....

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

A la place d'autre chose.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Alors non, pas à la place d'autre chose. Je pense que ce serait un peu compliqué par rapport au public qui a l'habitude de venir à la saison de spectacles, mais vous étiez tout-à-fait libre d'amender le budget pour pouvoir faire cette proposition.

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Ma demande est claire: remplacer une des six représentations et non d'augmenter le budget de la Ville de Renens. Mais je retiens que la petite enfance est mise de côté.

● **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Interpellation intitulée "Petite enfance: partage des ressources et des coûts"

Le Conseil communal vient de voter le budget de la Ville de Renens pour 2017.

Il a entre autres voté pour l'engagement d'un pool de remplaçants/tes:

- Ces remplaçants/tes seront-ils/elles dédiés qu'aux structures renanaises?*
- Si oui, y-a-t 'il une possibilité que ces postes soient pris en charge par le réseau et par là, créer un pool de remplaçants/tes qui connaissent le terrain et une répartition des coûts?*

- *Si l'engagement par le réseau n'est pas possible, est-ce envisageable que Renens mette à disposition, contre contre-partie, ces remplaçants/tes lorsqu'ils/elles ne sont pas actifs sur Renens?*

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vais répondre partiellement et comme je vous l'ai proposé il faudra que nous nous penchions sur le budget relatif à la FAJE.

Votre question touche le fonctionnement du réseau. Pour adhérer au réseau Renens/Crissier, il faut répondre à un certain nombre de critères, mais chaque structure gère elle-même son pool de personnel. Nous ne nous partageons pas le personnel entre les structures de Crissier et les structures de Renens. Renens à son personnel et Crissier également, de même que les garderies privées qui font partie du réseau ont leur personnel. Chaque membre du réseau gère son personnel et son pool de remplaçants.

Parallèlement à cela, la FAJE intervient en subventionnant de différentes manières, à la fois les places créées, parfois les coûts administratifs, cela dépend des années, et un pourcentage des frais de personnel. Jusqu'à maintenant ce pourcentage était d'environ 17%, en 2017 le pourcentage des frais de personnel que la FAJE financera sera de 25%, le budget du Grand Conseil ayant été validé hier.

Ce que je peux donc vous dire c'est qu'il y a forcément un subventionnement des frais de personnel par le biais du subventionnement de la FAJE qui touche aussi le personnel de remplacement. Nous ne nous prêtons pas les remplaçants d'une structure à l'autre. Ce sont des structures qui se mettent en réseau, comme son nom l'indique et ce n'est pas une grande structure dans laquelle le personnel circule. La Fondation des Baumettes a son personnel, la garderie de Bobst a son personnel, les structures de Renens ont leur personnel et dans ce cadre-là les remplaçants/tes peuvent tourner et les structures ont leur personnel. C'est comme cela que cela fonctionne. C'est un réseau de structures et non une super-structure.

Je ne sais pas si j'ai suffisamment répondu à votre question, mais avec grand plaisir que je la compléterai la prochaine fois. Je pense toutefois avoir amené quelques éclaircissements sur le subventionnement de la FAJE. Si vous avez besoin de complément par rapport à cela, je ne sais pas lesquels, mais il s'agira de se pencher sur le fonctionnement de la FAJE, parce que c'est de cela dont nous parlons. Je vous remercie.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Interpellation relative à la communication du service de l'environnement à la population

Monsieur le Président,

Il y a quelques années déjà, il avait été évoqué (lors du classement du postulat sur la protection de la biodiversité) que le service de l'environnement était trop discret dans sa façon de communiquer à la population sur l'entretien différencié des espaces verts.

Je pense notamment aux endroits qui ne sont pas fauchés fréquemment, exprès pour créer des zones refuges pour les insectes et la petite faune.

Faire un entretien différencié est un engagement positif de la Commune envers la protection de la biodiversité, qui n'est pas forcément reconnu par manque d'information.

Si on ne connaît pas le projet de base, on peut penser qu'il y a de la négligence de la part du service communal dans l'entretien de ces prés. On entend parfois des réflexions de ce genre.

A Lausanne des petits panneaux tout simples ont été posés pour informer sur l'importance de conserver ces zones de protection.

Il est possible qu'à Renens que certains panneaux aient été posés à Renens et que je ne les aie pas vus; mais il est certain qu'ils manquent en plusieurs endroits.

Bien informer paraît essentiel au groupe des Verts, car cela permet de sensibiliser la population à la protection de la nature et met en lumière l'engagement exemplaire de la Municipalité dans ce sens.

Travailler incognito c'est bien, mais communiquer sur ce qu'on fait de bien, c'est encore mieux.

- 1. J'aimerais savoir si la Municipalité a un projet de communication sur ce genre de thèmes et si oui quel est-il ?*
- 2. Dans le cas contraire, est-ce qu'elle estimerait adéquat de développer cet outil ?*

Réponse de Mme Patricia Zürcher Maquignaz, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je vous remercie Mme Irène Frei-Premet pour votre interpellation. Vous avez raison, certaines mesures en faveur de la biodiversité sont souvent mal interprétées, mal comprises et prises pour de la négligence.

Vous parlez de l'herbe que nous renonçons à tondre afin qu'elle soit plus accueillante pour les insectes. C'est le cas aussi, par exemple, des tas de branches que nous laissons exprès en forêt, non pas parce que nous avons la paresse de les ramasser ou que nous n'avons pas le personnel en suffisance.

Ce sont effectivement des aspects qu'il faut expliquer afin qu'ils soient bien compris et je suis tout-à-fait d'accord avec vous.

Nous n'avons pas encore établi de plan précis de communication, mais c'est une chose à laquelle nous réfléchissons depuis le début de cette législature et je reviendrai vers vous afin de répondre plus précisément à votre interpellation.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**
Dépôt d'un postulat intitulé "Planification de la Petite enfance"

Monsieur le Président,

Comme je l'ai dit lors de la discussion ouverte sur le préambule du budget, j'interviendrai lors de la prochaine séance afin de transformer mon interpellation sur la planification de la petite enfance (déposée en date du 14 novembre 2013) en postulat. Mais si, par hasard, la réponse arrivait d'ici février, je le retirerais bien volontiers.

Je vois que la petite enfance est un sujet très sensible et très émotionnel au sein de ce Conseil communal. Peut-être qu'avec les questions qui ont été posées, une réponse complète en y intégrant la planification pourrait faire du bien à tout-le-monde afin de comprendre ce que fait le Service. Il fait de très belles choses et je pense que c'est peut-être un problème de communication qui manque et je considère que c'est l'occasion de le faire. Merci

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

15. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

- Question concernant les déchets encombrants sauvages

J'aimerais savoir comment la Municipalité gère le problème de la dépose de déchets encombrants le long des rues?

J'ai été interpellée par une voisine habitant au N° 1 du chemin du Mottey. Pour la troisième fois, des inconnus ont posé le long de la palissade de leur jardin des meubles à jeter. A deux reprises, ils ont amené les meubles à la déchetterie eux-mêmes. C'est vrai que c'est un endroit rêvé, au fond d'une impasse et contre un talus pour poser discrètement des déchets.

Ma question: «Est-ce que c'est un problème récurrent dans la commune et que peut faire le service devant ce genre de situation ? »

Réponse de Mme Patricia Zürcher Maquignaz, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Merci Mme Irène Frei-Premet. Vous me parlez de déchets sauvages, mais cette fois-ci il n'est plus question de biodiversité, malheureusement. Je vous rassure, nous ne les laissons pas par terre comme nous laissons les tas de branches en forêt. Il s'agit là d'un autre problème.

Il est vrai que l'information et la sensibilisation sont toujours de bonnes armes, mais elles ne font pas tout. La répression c'est beaucoup plus difficile, car si nous pouvons ouvrir un sac poubelle non conforme pour voir si nous trouvons des traces de son propriétaire, les gens qui laissent des meubles dans les talus, en général, ne laissent pas leur carte de visite dans un tiroir. Ce n'est donc pas facile de les retrouver, à part si nous les prenons sur le fait.

Alors je peux simplement vous dire que nous ne laissons pas ces déchets sur place, nous venons le chercher et puis s'il y a des endroits plus particuliers, nous pourrions augmenter la surveillance.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Est-ce que les gens ne pourraient-ils pas téléphoner au CTC lorsqu'il y a un constat?

- **Mme Patricia Zürcher-Maquignaz, Conseillère municipale**

Oui, vous pouvez toujours nous le signaler, mais il y a aussi le moyen de faire venir chercher ces déchets encombrants, c'est une possibilité qu'offre la Ville, contre un peu d'argent c'est vrai, mais ce ne sont pas des sommes astronomiques. Toutefois, s'il y a des endroits précis qui

posent régulièrement problème, signalez-les à mon service et nous verrons ce que nous pourrons faire.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention relative aux effets de la mobilisation des femmes dans les années '70

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière séance du Conseil communal, nous avons été informés de la suppression de la Commission consultative du Centre Profa (planning familial).

De nos jours, il semble que plus personne ne remette en cause ces centres de consultations.

Je tiens à vous rappeler qu'ils ne sont pas tombés du ciel. Dans les années '70 un large mouvement de femmes c'était mobilisé et a lutté pour obtenir l'ouverture d'un planning familial à Renens et pour l'Ouest lausannois. Je vous assure que cela n'a pas été facile de convaincre les autorités et les gynécologues.

Si aujourd'hui je me permets de vous rappeler ces événements, c'est pour remercier celles et ceux qui, à l'époque, se sont engagés pour cette cause qui a contribué au progrès social.

Il me semblait important de le rappeler, car nous oublions que beaucoup d'acquis l'ont été grâce à des gens qui se sont mobilisés et qu'ils ne nous ont pas été donnés gratuitement.

- **M. Oumar Niang, PSR**

Intervention

Monsieur le Président,

S'agissant de la commission chargée de préavis sur le postulat François Bertschy, de demande aux commissaires de bien vouloir se regrouper à la fin de la séance du Conseil afin de convenir d'une date de séance.

- **Mme Martha Bejarano, Fourmi rouge**

Questions relatives à la révision de la loi sur l'action sociale vaudoise

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Chers Collègues,

J'aimerais ce soir partager une inquiétude et une profonde préoccupation avec vous. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais à partir du 1^{er} février 2017 entrera en vigueur une révision de la loi sur l'action sociale vaudoise. Il y aura d'énormes conséquences, notamment en ce qui concerne l'hébergement en urgence dans les hôtels.

Il faut savoir que pour les personnes qui se retrouvent à la rue, suite à une expulsion ou qui n'arrive pas à se loger de manière adaptée, le service social peut prendre en charge les frais d'hôtel. Aujourd'hui, la prise en charge par nuit pour une personne seule est de CHF 80.-. Vu la crise du logement c'est là la seule solution que le Canton et les communes ont pour la population, très peu de communes ont des logements d'urgence. Il faut savoir que Lausanne est plus ou moins pionnière dans ce domaine, la Commune de Renens, me semble-t-il, en a

très peu, donc une bonne partie de la population, faute de solution, de relogement doit aller à l'hôtel.

A partir du 1^{er} février 2017, cette situation va changer. Il faut savoir que l'hébergement d'urgence en hôtel sera limité à une durée de six mois et que le montant de la prise en charge par nuit pour une personne seule sera de CHF 80.- le premier mois, puis de CHF 40.- à partir du deuxième mois, c'est-à-dire CHF 1'200.- par mois. Ma question aujourd'hui est la suivante: il est clair que c'est l'ARASOL qui va se charger de recevoir ces gens qui sont sans solution, mais quelles sont les dispositions prises par l'ARASOL et est-ce que la Municipalité se pose des questions par rapport à cela?

Ces gens qui sont à l'hôtel sont pour la plupart des gens fragilisés, démunis, avec des problématiques de consommations, avec des problématiques diverses. Il n'y a pas seulement des personnes seules, il y a aussi des familles. Et la question est de savoir combien de personnes sur la commune de Renens seront confrontées à cette situation? A-t-on un registre des personnes qui sont actuellement logées à l'hôtel? La Commune ou l'ARASOL ont-elles déjà pris contact avec les hôteliers pour essayer d'avoir des conventions afin d'obtenir des prix moins chers? Ce sont des questions que je me pose aujourd'hui.

De plus, à part la question des relogements en hôtel, il y a aussi les diminutions des forfaits d'entretien pour les jeunes adultes (18-25 ans), ainsi que beaucoup d'autres mesures. Est-ce que le Conseil communal aura un retour par rapport à cela? En tout cas, en tant que déléguée auprès de l'ARASOL, je vais transmettre mes inquiétudes et espère avoir des réponses.

Les questions sont: que va-t-on faire avec cela? Est-ce que des solutions sont déjà prévues?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous remercie pour vos questions essentielles. C'est vrai que la loi sur l'action sociale va changer en 2017, touchant notamment l'hébergement en hôtel et les jeunes adultes.

Ce que je peux vous dire c'est qu'au sein de l'ARASOL ces modifications préoccupent beaucoup, d'autant plus que nous ne savons pas exactement ce qui va se passer. En matière d'hébergement, je peux juste vous dire que, dans ce cadre-là ainsi que dans le cadre de la conférence des municipaux "Sécurité sociale", nous sommes en train de chercher et d'élaborer des solutions pour répondre à des besoins de logements sociaux. Il faut aussi savoir que l'hébergement en hôtel représente des gros montants et que personne ne souhaite que des gens restent durablement à l'hôtel. Ces personnes y sont logées, car il n'y a simplement pas d'autres solutions, vivre à l'hôtel c'est juste avoir un toit sur la tête, mais cela ne permet pas d'améliorer sa situation sociale. Ces montants sont entre guillemets à perte, dans le sens où pour pouvoir améliorer leur situation, il faut que les personnes aient un logement fixe.

Il n'y a pas forcément un lien de cause à effet entre les solutions que nous sommes en train d'élaborer et ce changement de loi, donc je n'aurai pas grand-chose à vous dire le mois prochain, mais cela fait l'objet d'une préoccupation.

S'agissant des jeunes adultes, nous en avons également discuté. Il faut savoir que les jeunes adultes verront leur forfait diminuer et que dorénavant les jeunes adultes qui sont à l'aide sociale seront pris en charge dans le cadre des bourses d'études. Ils deviendront des boursiers même s'ils ne seront pas dans un contexte certifiant du point de vue de la formation.

Effectivement, nous ne savons pas très bien comment va se passer cette transmission à l'Office des bourses. Pas plus tard que ce matin j'étais au CRS et en discutant avec les personnes directement concernées par ces changements administratifs importants, il en ressort qu'il y a beaucoup d'inconnues et beaucoup d'inquiétudes. Tout ce que je peux vous dire c'est que nous en discutons, que nous en discutons aussi avec le personnel de la Commune qui est en contact avec des jeunes.

A ce stade, je ne peux rien dire d'autre, ni promettre quoi que ce cela soit, si ce n'est de dire qu'effectivement, c'est avec intérêt que nous allons suivre ces changements. Je vous remercie d'en avoir parlé, car je trouve important que cela se sache.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

- Questions relatives aux travaux d'eau et de gaz sur l'avenue du 1^{er}-Mai

Mesdames, Messieurs,

Dans un communiqué d'août 2016, la Municipalité évoquait les travaux d'eau et de gaz prévus sur l'avenue du 1^{er}-Mai du 15 août au 30 septembre et remerciait d'avance les riverains et autres usagers de leur compréhension.

Ces travaux, qui ne sont pas terminés, sont effectivement pénibles pour bien des personnes concernées: les ouvriers qui doivent manœuvrer dans un cadre agité, les conducteurs de bus, les autres usagers du trafic, les riverains et j'en oublie.

Je mentionnerai le cas des personnes à mobilité réduite, pour cause de santé ou d'enfants qui les accompagnent, qu'on ignore souvent, par exemple de celles habitants le bas des Biondes et le chemin du Publiaz qui ont à se rendre en bus au centre de Renens. Pour accéder à l'arrêt du 1^{er}-Mai de la ligne 18, elles doivent passer sur le trottoir gauche de l'avenue du 1^{er}-Mai et donc traverser deux fois l'avenue dans un environnement chaotique. Leur parcours sur ce trottoir n'est pas de tout repos vu les divers sparadraps qui le couvrent, vu aussi que des automobilistes empiètent sur ce trottoir pour croiser, ce qui est particulièrement mal ressenti quand le piéton à le soleil couchant ou les phares dans les yeux, sans parler du fait que l'attente à l'arrêt est encore moins conviviale que d'habitude, vu l'état dans lequel celui-ci a été réduit. Finalement, mieux vaut encore allonger son itinéraire en marchant à contresens jusqu'à l'arrêt Saugiaz.

Je comprends qu'il y a parfois des sacrifices à faire, mais une certaine rationalisation devrait éviter qu'ils ne durent trop longtemps. J'aimerais donc savoir:

- *Pourquoi ces travaux d'eau et de gaz ont-ils commencé si tard et durent si longtemps?*
- *Quand prendront-ils fin?*
- *Quand commenceront les travaux de réfection de la chaussée prévus par la suite et jusqu'à quand dureront-ils?*

Merci.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

M. Jean-Pierre Leyvraz a eu l'amabilité de me transmettre ses questions au préalable, cela me permet de répondre de façon fondée et directement.

D'abord répondre que le communiqué de la Municipalité, établi au mois d'août, n'était visiblement pas complet. J'avoue que j'avais oublié que nous avons dit que le chantier ne durerait que quelques semaines et nous le regrettons, bien sûr. Il se trouve que c'est un chantier de tiers, du ressort des Services Industriels lausannois, qui nous approvisionnent en eau et en gaz, et non un chantier communal.

A l'origine, lorsque la demande de permis de fouille a été déposée, seule la conduite d'eau devait être changée. Par souci de rationalisation, en cours de travaux, les Services industriels ont proposé de changer également la tuyauterie de gaz. Ceci notamment en prévision du changement d'enrobé qui était annoncé de longue date, ce qui permet d'éviter une réouverture, a posteriori, pour changer la tuyauterie du gaz. Le service est particulièrement attentif et met passablement de pression sur ces questions.

Le changement de la tuyauterie de gaz est techniquement compliqué. En effet, il a fallu faire des by-pass afin de toujours assurer l'approvisionnement des riverains et ceci a nécessité des sondages, des fouilles et des travaux deux fois aux mêmes endroits. Cela s'explique, ce n'est pas de la négligence, il faut préparer, remplacer puis redémonter le by-pass en pontant l'ancienne et la nouvelle conduite.

Par souci de rationalisation, encore et toujours, la Ville de Renens a fait changer les bordures abîmées et cassées et a demandé à ce que le trottoir soit refait à neuf, en incluant les enrobés afin de permettre aux personnes à mobilité réduite, ayant de la peine à marcher, de se déplacer sur une chaussée améliorée.

Pour répondre à votre question relative à la durée restante de ces travaux, je vous informe que ce chantier prendra fin, en principe, avant Noël. D'ici la fin de la semaine prochaine, le chantier de tiers sera terminé et l'entreprise débarrassera ses installations.

A la question "Quand commenceront les travaux de réfection de la chaussée prévus par la suite et jusqu'à quand dureront-ils?", nous pouvons répondre que le chantier communal est prévu pour le deuxième trimestre 2017. Il durera environ un mois pour le changement des bordures, cela ne nécessitera pas la fermeture de toute la route, mais cela nécessitera aussi un week-end pour changer les enrobés.

Je prends note que le problème est lié certes à la gêne, mais aussi à la communication, visiblement celle-ci a été mal faite. Avec "Renens en mouvement", nous avons un outil qui informe via le site Internet et qui en principe informe aussi les riverains. J'entends la plainte et propose de reprendre ceci afin d'améliorer les éléments de communications. C'est vrai que c'est long, d'ailleurs ce n'est pas le seul quartier qui souffre, celui des Airelles a subit, Paudex-Bruyère l'éprouve actuellement, de même que le quartier de la gare, nous voyons qu'il y a une nécessité de communiquer. Les travaux sont nécessaires, je crois que personne ne les conteste, mais c'est toujours plus facile en sachant pourquoi et comment.

Merci de votre incitation en espérant faire mieux la prochaine fois.

○ **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Je remercie Mme Tinetta Maystre de ses réponses. Je me pose maintenant une petite question: Je ne sais pas où continuent ces conduites d'eau et de gaz, mais est-ce qu'à un moment donné, par la suite, les mêmes problèmes vont se poser sur le trottoir de Saugiaz? Le cas échéant, et si possible, ce serait mieux par exemple pour l'enrobé et la bordure que nous n'ayons pas en même temps les trottoirs de Saugiaz et du 1^{er}-Mai bloqués.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je ne peux que prendre bonne note et transmettre ce vœu. Je pense que l'intention y est, mais je le transmettrai néanmoins.

● **M. Richard Neal, PSR**

Question relative aux assistants de sécurité publique (ASP)

Je vais faire vite, mais j'ai un petit aveu à faire à M. Olivier Golaz qui sera lié à une question.

Mon aveu est qu'il y a environ trois semaines j'ai failli tuer quelqu'un. Rassurez-vous ce n'était pas volontaire. Il s'est passé la chose suivante: j'étais à la croisée de la rue de Lausanne, qui se trouve en-dessous de l'Eglise catholique, et sortais du petit chemin qui est à sens unique où il y a des feux de contrôle. Au feu vert, j'ai démarré et j'ai failli shooter un vélo qui a grillé le feu rouge sur la rue de Lausanne. Non seulement il l'a grillé, mais en plus il est passé sur le trottoir par le passage piéton. Heureusement qu'il n'y avait personne derrière moi, car j'ai pilé sur les freins afin de l'éviter.

Ma question: à environ trois mètres, il y avait un assistant de sécurité publique. Est-ce que ce dernier aurait eu le droit d'intervenir pour arrêter ce cycliste? Pour l'amender? Car manifestement, il y a eu une faute grave de la part de ce cycliste que je n'ai pas arrêté. Quel est le mandat de ces policiers-assistants?

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Merci pour votre question M. Richard Neal. Heureusement qu'il ne s'est rien passé. Tant mieux pour vous, tant mieux surtout pour le cycliste.

Les assistants de sécurité publique n'ont pas la possibilité de verbaliser ces personnes, comme ils n'ont pas le droit d'effectuer des contrôles radar. Seuls les policiers dûment formés à l'école de police ont cette prérogative. Dans le cas présent, l'assistant de sécurité publique aurait pu l'arrêter et faire venir une voiture de police, cela aurait été une des solutions. Mais peut-être que cela s'est passé tellement vite, et que le cycliste était déjà loin au moment où il aurait pu faire quelque chose.

● **M. Pascal Golay, PLR**

Intervention relative au Marché de Noël et de sa buvette

Je vous rappelle que ce samedi 17 et dimanche 18 décembre se tiendra le traditionnel Marché de Noël.

Dans ce Marché de Noël se tient aussi la traditionnelle buvette sur la Place du Marché, dont les bénéfiques, c'est important de le dire, iront au profit des écoles. C'est peut-être un peu moins porteur que les soupes, il y a eu moins de publicité là-dessus donc je le rappelle.

Venez nombreux, c'est aussi pour une bonne cause. Merci

16. Vœux

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Au nom de la Municipalité, je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre engagement au service de la collectivité.

Déjà six mois se sont écoulés depuis notre cérémonie d'assermentation, les premiers préavis habituels de la législature sont maintenant sous toit. Nous avons également un budget ainsi qu'un plafond d'endettement qui ont été adoptés ce soir.

Chef-lieu d'un des districts les plus dynamiques du Canton, nous avons la chance de vivre une période remarquable. La Ville bouge, les chantiers et les projets sont multiples et nous nous réjouissons de poursuivre nos travaux, nos réflexions ensemble pour atteindre cet objectif commun: répondre aux besoins de la population en améliorant constamment les prestations et les infrastructures.

Nous avons encore quelques séances de travail, ainsi que les Fêtes de Noël au Centre de Renens, fêtes qui ont été mentionnées par M. Pascal Golay, ensuite desquelles nous aurons une pause bienvenue.

Je vous souhaite, au nom de la Municipalité, de vivre de belles Fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches, de vos amis et vous forme nos meilleurs vœux pour la Nouvelle Année.

- **M. le Président**

*Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,
Chers Citoyens,*

Au nom du Bureau, de sa secrétaire et de moi-même, je vous adresse ainsi qu'à vos familles les meilleurs vœux pour la Nouvelle Année. Quelle soit riche en santé et satisfactions. Bien entendu j'y associe notre huissier François, son suppléant Ismail, Mme Agathe Barreau et toute l'équipe technique qui assure, de façon professionnelle, la retransmission de nos séances. Et comment ne pas oublier l'ensemble de l'Administration que je remercie cordialement pour tout le travail qu'elle fournit et qui permet à notre Municipalité d'agir pour le bien de notre communauté.

A vous les Conseillères et Conseillers vont toutes mes meilleures pensées. Je tiens ici à rappeler l'importance de votre travail bénévole, assidu et régulier, de votre engagement noble et responsable. C'est sur cette voie qu'on pourra donner sa juste valeur à la vie

politique trop souvent décriée. C'est sur cette voie du "vivre ensemble", seule voie sûre afin d'éviter des confits dangereux pour tous, que j'élargis mes vœux à tous les citoyens de Renens, 120 nationalités dans un mouchoir de poche. Mais ne pas rester dans un petit mouchoir, comment ne pas avoir une pensée forte pour les populations civiles martyrisées ces jours par une guerre que les grands de ce monde n'arrivent ou ne veulent pas contrôler en faisant respecter, au moins, les règles fondamentales de la vie.

Enfin, je reviens à notre sapin, tradition païenne qui se perd dans la nuit des temps. Avec ses feuilles persistantes et décoré de lumière, il rappelle le symbolisme du renouveau de la vie lors du solstice d'hiver qui tombe cette année le 21 décembre.

Les jours s'allongent, la lumière revient, on va vers des temps meilleurs. C'est cet espoir de bonheur que le sapin nous rappelle. Bonheur que je souhaite à vous toutes et tous pour la Nouvelle Année.

Et un petit conseil: lors des prochains jours de fête, essayez de prendre un peu de temps pour vous reposer, car un champ qui a reposé va donner une moisson abondante.

*Voilà, il est temps de clore ce Conseil. Je vous rappelle que la prochaine séance aura lieu le **jeudi 2 février 2017**, précédé par la visite de Mme la Préfète. Je vous souhaite une bonne rentrée et lève la séance.*

Clôture de la séance à 21h35

Le Président

La Secrétaire

Silvio Torriani

Yvette Charlet

REGLEMENT DU FONDS WAKKER DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'OUEST LAUSANNOIS (SDOL)

Art. 1 – Objet

En 2003 les huit communes du district de l'Ouest lausannois, avec la Ville de Lausanne et le Canton, se sont engagées au travers du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) pour un développement de leur territoire, coordonné et conforme aux principes du développement durable. Le Bureau du SDOL a été délégué pour la mise en œuvre des objectifs contenus dans le SDOL.

Art. 2 – Constitution du fonds

La constitution du présent fonds se fait à l'occasion de l'attribution du Prix Wakker en 2011 aux communes du SDOL et en relation avec la mise en œuvre des objectifs SDOL.

Art. 3 – Champ d'application

Le fonds est affecté à des actions de communication et de promotion, notamment dans les domaines de la mobilité, et en particulier de la mobilité douce, ainsi que du patrimoine naturel et bâti. Ces actions sont réalisées, partiellement ou complètement, à l'aide de dons et de soutiens financiers de tiers.

Exemples de projets réalisés et à venir :

- Série de six Balades (2006 – 2011)
- Série de reportages photographiques (2005 – 2010)
- Livre « L'Ouest pour horizon » (2010 – 2011)
- Prix Wakker (2011)
- Cahiers thématiques sur le thème du patrimoine bâti et naturel (2012 -)
- Prix d'architecture, d'urbanisme et du patrimoine (2011 -)

Art. 4 – Bénéficiaires

Tous les genres d'actions définies à l'article 3, conduites par le SDOL.

Art. 5 – Versement au fond

Le compte est alimenté par les dons ou versements réalisés en relation avec les actions entreprises définies à l'article 3, ainsi que par les soldes positifs des projets terminés.

Art. 6 – Gestion du fond

Le bureau du SDOL est responsable de la gestion, du suivi et de l'utilisation du fonds. Il informera annuellement le Groupe de pilotage du SDOL sur l'état du fonds.

Art. 7 – Dissolution

En cas de dissolution du fonds le Gropil du SDOL décide, sur proposition de son Bureau, de l'affectation du solde restant.



Art. 8 – Autorité compétente

Le Bureau du SDOL est chargé de l'exécution du présent règlement.

Art. 9 – Entrée en Vigueur

Le présent règlement a été approuvé par le Gropil du SDOL lors de sa séance du 15 décembre 2011, date de son entrée en vigueur.

Pour le Schéma directeur de l'Ouest lausannois :



Marianne Huguenin

Présidente du Gropil du SDOL,
Syndique de Renens



Pierre Kaelin

Vice-président du Gropil du SDOL,
Syndic d'Ecublens

Renens, le 22 décembre 2011





Nouvelles dispositions de la politique de subventionnement des sociétés sportives et de loisirs de la Ville de Renens applicables au 01.01.2016

En résumé...

1) Pourquoi de nouvelles dispositions :

- Encourager et développer le tissu associatif local
- Inciter les clubs et associations à compter davantage de membres domiciliés à Renens
- Ne pas conditionner la subvention aux seuls mouvements juniors
- Garantir une équité de traitement

2) Subvention calculée en trois étapes :

Sous réserve du respect des conditions d'octroi, les subventions sont les suivantes :

➤ **Subvention ordinaire**

La subvention ordinaire de base passe de Fr. 500.- à Fr. **1'000.-**

Condition:

Au moins 10 personnes (membres actifs, comité, juniors à l'exception des membres passifs ou de soutien) habitent Renens. Le montant peut être pondéré si le nombre de personnes habitant Renens n'atteint pas dix (raison de démarrage de l'activité, de taille du club ou de réorganisation par exemple)

➤ **Subvention complémentaire**

- jusqu'au 50^{ème} junior actif : par junior Fr. 40.-
- du 51^{ème} au 57^{ème} junior actif : forfaitaire Fr. 2'000.-
- du 58^{ème} au 100^{ème} junior actif : par junior Fr. 35.-
- du 101^{ème} au 117^{ème} junior actif : forfaitaire Fr. 3'500.-
- dès le 118^{ème} junior actif : par junior Fr. 30.-

Conditions:

40% au minimum de membres de Renens = subvention à 100%

10% à 39% de membres de Renens = subvention à 75%

Moins de 10% = en principe pas de droit à la subvention complémentaire

➤ **Bonus juniors Renens**

Un montant supplémentaire de Fr. **25.-** est octroyé pour tout junior de 4 à 20 ans habitant la commune.

Conditions:

Les bénéficiaires du «bonus juniors Renens» doivent être actifs au 1^{er} octobre de l'année en cours, justifier d'une pratique régulière de leur sport et d'une affiliation au club d'au moins 6 mois dans les 12 mois précédant la demande de subvention.

3) Exemples (fictifs) de calcul :

Rugby club de Renens 98 membres dont 47 de Renens (48%) 62 membres juniors dont 39 de Renens	Subvention selon ancien mode de calcul Fr. 2'670.- (500.- + 62 x 35.-)	Droit à la subv. Nb. de juniors 62 x 35.- Taux 100% (48% de mb de Renens) Bonus Renens 39 x 25.- Total	Fr. 1'000.- (Fr. 2'170.-) Fr. 2'170.- Fr. 975.- Fr. 4'145.-
---	--	--	--

Golf Club Renens 458 membres dont 120 de Renens (26%) 245 membres juniors Dont 92 de Renens	Subvention selon ancien mode de calcul Fr. 9'075.- (500.- + 245 x 35.-)	Droit à la subv. Nb. de juniors 245 x 30.- Taux 75% (26% de mb de Renens) Bonus Renens 92 x 25.- Total	Fr. 1'000.- (Fr. 7'350.-) Fr. 5'512.- Fr. 2'300.- Fr. 8'812.-
--	---	--	--

4) Documents à remettre impérativement fin octobre afin de bénéficier des prestations ci-dessus :

- Les statuts de l'association (si changements intervenus depuis la dernière demande), le PV de la dernière assemblée, le nom des membres du comité.
- Bilan et compte d'exploitation vérifiés lors de la dernière AG
- Rapport d'activité de l'année écoulée
- La liste des membres : membres actifs avec dates de naissance et domicile et juniors de 4 à 20 ans actifs au 1^{er} octobre de l'année en cours, avec date de naissance, domicile et date d'affiliation au club.
- Les tarifs et les conditions de paiement des cotisations
- Le genre et la nature des affiliations auprès des associations faîtières.
- Le type d'encadrement et la formation des moniteurs
- Délai : 31 octobre au plus tard par demande spontanée (pas de rappel)
- Aucun droit rétroactif

5) Accords de réciprocité entre communes :

- La Ville de Renens rémunère certains clubs de communes tierces pour leurs juniors renanais ne pouvant pratiquer leur sport à Renens.
- Il est attendu de même pour les juniors d'autres communes inscrits dans les clubs et associations de Renens.
- Le club est tenu de faire valoir ses droits à cet égard.

Autres infos :

Ville de Renens
Service Culture-Jeunesse-Sport
Rue de Lausanne 21 1020 Renens
Tél 021/632 75 04 mail: culture.jeunesse.sport@renens.ch
François Chevalier tél 021/632 75 02 francois.chevalier@renens.ch